



**PRESIDENCE FRANCAISE
DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE**

BILAN ET PERSPECTIVES

1^{er} juillet – 31 décembre 2008

***UNE EUROPE QUI AGIT
POUR REpondre AUX DEFIS D'AUJOURD'HUI***



SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

PREMIER MINISTRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1. UNE EUROPE UNIE FACE AUX CRISES ET A L'URGENCE	2
1.1. TROUVER UNE ISSUE A LA CRISE EN GEORGIE	2
1.2. APPORTER UNE REPONSE RAPIDE ET COORDONNEE A LA CRISE FINANCIERE	2
1.3. DEGAGER LES AXES D'UNE RELANCE ECONOMIQUE COORDONNEE EN EUROPE.....	4
1.4. FIXER UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU TRAITE DE LISBONNE.....	5
2. UNE REPONSE EUROPEENNE AUX PRINCIPAUX DEFIS DU 21^E SIECLE	6
2.1. L'EUROPE A L'AVANT-GARDE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA SECURITE ENERGETIQUE.....	6
➤ <i>Un accord historique sur le paquet « climat / énergie »</i>	6
➤ <i>Favoriser une croissance plus sobre en carbone</i>	7
➤ <i>Renforcer notre sécurité énergétique</i>	7
➤ <i>Atténuer les conséquences du renchérissement de l'énergie</i>	8
2.2. UNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ADAPTEE AUX DEFIS DE DEMAIN	9
➤ <i>Adopter le bilan de santé de la PAC</i>	9
➤ <i>Lancer la discussion sur l'avenir de la PAC</i>	9
➤ <i>Autres résultats liés à la politiques communes de l'agriculture et de la pêche</i>	9
2.3. UNE POLITIQUE JUSTE, EFFICACE ET COHERENTE FACE AUX MIGRATIONS	10
➤ <i>L'adoption du Pacte européen sur l'immigration et l'asile</i>	10
➤ <i>La déclinaison du Pacte en action concrètes</i>	10
2.4. UN NOUVEL ELAN A L'EUROPE DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE.....	11
➤ <i>Une stratégie de sécurité pour la prochaine décennie</i>	12
➤ <i>Renforcer les capacités militaires et de gestion de crise, développer les instruments de l'Union européenne</i>	12
➤ <i>Développer des partenariats au service de la sécurité</i>	13
➤ <i>Faire de l'Union européenne un acteur à la pointe du désarmement et de la lutte contre la prolifération et le terrorisme</i>	13
3. UNE EUROPE AU SERVICE DES CITOYENS ET DES ENTREPRISES	14
3.1. UNE EUROPE INNOVANTE ET COMPETITIVE	14
➤ <i>L'Europe de la connaissance et de la mobilité</i>	14
➤ <i>Une Europe de la compétitivité garante des intérêts de ses entreprises</i>	16
➤ <i>Une Europe plus protectrice des intérêts des consommateurs et des citoyens</i>	17
3.2. UNE EUROPE PLUS SOLIDAIRE	19
➤ <i>Développer des politiques au service de la cohésion sociale</i>	19
➤ <i>Une ambition renouvelée pour la politique de cohésion</i>	22
➤ <i>Le développement d'une politique maritime intégrée</i>	22

3.3. UNE EUROPE PLUS ATTENTIVE AUX DROITS, A LA SECURITE ET AUX ASPIRATIONS DES CITOYENS	22
➤ <i>Un espace de liberté, de sécurité et de justice</i>	22
➤ <i>Une Europe plus sûre pour ses citoyens</i>	23
➤ <i>Une Europe de la Justice soucieuse de renforcer la protection des personnes, de faciliter le quotidien de ses citoyens et d'accroître la confiance mutuelle</i>	24
➤ <i>Une Europe respectueuse des droits fondamentaux et solidaire en cas de catastrophes</i> ..	25
3.4. UNE EUROPE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT	26
➤ <i>L'engagement en faveur de la culture</i>	26
➤ <i>L'engagement en faveur de la jeunesse</i>	27
➤ <i>L'engagement en faveur du sport</i>	27
4. UNE EUROPE PLUS FORTE SUR LA SCENE INTERNATIONALE.....	28
4.1. PROMOUVOIR DES REGLES DU JEU COMMERCIALES FONDEES SUR L'OUVERTURE ET LA RECIPROCITE	28
➤ <i>Assurer l'accès aux marchés des pays tiers pour les entreprises européennes</i>	28
➤ <i>Promouvoir une concurrence internationale loyale</i>	28
➤ <i>Poursuivre les efforts de négociations bilatérales et réfléchir au renforcement des relations commerciales multilatérales</i>	29
4.2. ELARGISSEMENT ET VOISINAGE : ŒUVRER A LA CREATION D'UN ESPACE DE STABILITE ET DE PROSPERITE	29
➤ <i>Croatie et Turquie</i>	29
➤ <i>Balkans occidentaux</i>	29
➤ <i>Méditerranée</i>	30
➤ <i>Dimension orientale</i>	31
➤ <i>Politique de développement</i>	32
➤ <i>Intégrer les pays partenaires dans l'économie mondiale</i>	33
4.3. CONSTRUIRE DE NOUVEAUX PARTENARIATS AVEC LES DIFFERENTS ACTEURS DE LA SCENE INTERNATIONALE	34
➤ <i>Afrique</i>	34
➤ <i>Asie</i>	34
➤ <i>Relations transatlantiques</i>	35
➤ <i>Amérique latine</i>	35
➤ <i>Golfe</i>	36
➤ <i>AELE</i>	36
4.4. PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET L'ÉTAT DE DROIT	36

ANNEXE I : LA PRESIDENCE FRANÇAISE EN CHIFFRES

ANNEXE II : LE CALENDRIER DE LA PRESIDENCE FRANÇAISE

INTRODUCTION

Les six mois de la présidence française ont été marqués par une **série de crises internationales qui ont testé la capacité de l'Union européenne à apporter des réponses collectives** à des problèmes essentiels. L'Union européenne a pu relever ces défis et jouer un rôle déterminant dans le traitement de ces crises en étant unie et déterminée. Elle a ainsi agi de manière décisive dès le 12 août en Géorgie pour permettre une cessation des hostilités et contribuer à la recherche d'une paix équilibrée qui doit encore être consolidée. Confrontée à une crise financière mondiale sans précédent depuis le krach de 1929, elle a su tirer parti de l'atout formidable que représente l'euro et éviter l'effondrement du système bancaire en mettant sur pied de manière pragmatique un plan de sauvetage qui s'est vite imposé comme la référence au niveau mondial. Face à la crise économique, elle a réussi à rapidement définir une stratégie pour les 27 Etats membres qui mobilise de manière coordonnée une même « boîte à outils » et utilise tout le potentiel des politiques communes européennes.

Mais, dans ce contexte très difficile, la présidence a **maintenu le cap sur les priorités qu'elle s'était fixées au départ**. Elle les a poursuivies méthodiquement en travaillant en partenariat avec la Commission et le Parlement européen. Ainsi, la présidence française a engagé l'Europe à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique sur la base d'un accord historique qui renforce sa crédibilité dans la perspective des futures négociations internationales. Elle a fixé le cadre de référence en matière de politiques migratoires pour les années à venir, notamment à travers le Pacte sur l'immigration et l'asile. Elle a obtenu un accord sur le « bilan de santé » de la politique agricole commune qui constitue un jalon essentiel vers une politique commune qui réponde mieux aux défis de la sécurité sanitaire, de l'équilibre territorial, du développement rural et de la protection de l'environnement. Elle a enfin donné un nouvel élan à la politique européenne de sécurité et de défense fondée sur une analyse commune des nouveaux risques et un renforcement de ses capacités opérationnelles pour y répondre de manière efficace.

Au-delà, ces six mois de présidence ont été marqués par des **avancées importantes dans tous les secteurs de l'action de l'Union** qu'ils soient international, économique, financier, social ou culturel. Cette action est détaillée dans ce document qui dresse un bilan des principaux résultats de la présidence française et les met en perspective avec les échéances qui marqueront les prochains mois. L'année 2009 devra en effet permettre de poursuivre le travail mené par la présidence française dans le cadre du trio qu'elle constitue avec les présidences tchèque et suédoise. Celles-ci auront notamment à suivre la mise en œuvre de la feuille de route adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement pour une **entrée en vigueur du traité de Lisbonne** avant la fin de 2009. Le Conseil européen de décembre 2008 a en effet convenu, d'une part, que si le traité de Lisbonne entre en vigueur, une décision sera prise pour que la Commission puisse continuer de comprendre un ressortissant de chaque Etat membre. D'autre part, il s'est accordé pour que les garanties nécessaires soient apportées pour répondre aux préoccupations exprimées par le peuple irlandais sur la politique fiscale, la famille et les questions sociales et la politique de sécurité et de défense. Enfin, et sous réserve que les travaux de suivi détaillés sur ces questions soient achevés de manière satisfaisante d'ici la mi-2009, le gouvernement irlandais s'est engagé à rechercher la ratification du traité de Lisbonne d'ici la fin du mandat de l'actuelle Commission.

Ayant expérimenté avec succès des pratiques politiques et institutionnelles davantage en phase avec les exigences d'un monde nouveau, l'Union européenne est **en bonne position pour assumer ses responsabilités globales avec lucidité et ambition en défendant et promouvant les valeurs qui inspirent son projet depuis l'origine**. Unie et solidaire, elle permettra ainsi de mieux protéger les intérêts des citoyens européens et de mieux faire entendre la voix de l'Europe dans le monde.

1. UNE EUROPE UNIE FACE AUX CRISES ET A L'URGENCE

Face à une série de crises majeures dont la conjonction est tout à fait exceptionnelle, la présidence française a œuvré sans relâche à la construction de positions européennes qui rassemblent le consensus des Etats membres et permettent à l'Union européenne de peser sur le cours des événements.

1.1. Trouver une issue à la crise en Géorgie

L'action de la présidence française a d'abord été profondément marquée par le **conflit en Géorgie** du mois d'août, qui a eu un impact sur l'ensemble des relations de l'Union européenne avec ses voisins de l'Est.

Dès le début du conflit en Géorgie, l'Union européenne a joué un rôle décisif pour trouver une issue à la crise, tout en préservant **l'unité de vues des Européens** et en affirmant la capacité de l'Union européenne à s'affirmer en tant qu'acteur global dans la résolution d'un conflit. L'obtention rapide du cessez-le-feu dès le 12 août, la mise en place dans des délais très courts d'une mission civile autonome de l'Union européenne, la nomination d'un RSUE pour la crise en Géorgie, l'ambassadeur Pierre Morel, le lancement des discussions de Genève, coprésidées par l'UE, l'ONU et l'OSCE, permettant d'aborder notamment les modalités de sécurité et de stabilité dans la région et la situation des réfugiés et des déplacés internes, et d'une enquête internationale indépendante sur les origines et le déroulement du conflit ont constitué des étapes majeures en vue de préparer la paix pour l'avenir. Dans le même temps, la présidence a fait ses meilleurs efforts pour renforcer les relations UE – Géorgie. Elle a obtenu des **conclusions unanimes du Conseil européen extraordinaire du 1^{er} septembre** sur la Géorgie et les relations avec la Russie.

Au-delà de l'effort financier important consenti par l'UE à l'occasion de la **conférence des donateurs** (4,5 Mds\$ au total, dont 640 M\$ de la Commission et 144 M\$ des Etats membres), la présidence française a également pu annoncer, lors du Conseil de coopération UE – Géorgie du 9 décembre, le lancement prochain des négociations de **facilitation de visas et de réadmission** UE – Géorgie et prendre bonne note de l'engagement des travaux préparatoires en vue de la mise en place éventuelle d'une zone de libre échange complète et approfondie.

1.2. Apporter une réponse rapide et coordonnée à la crise financière

La gravité de la crise financière, qui a touché l'ensemble des pays européens à partir de la mi-septembre 2008, a conduit les ministres en charge de l'économie et des finances à établir, dès leur réunion informelle à Nice les 12 et 13 septembre 2008, un premier diagnostic commun et à fixer une première série de messages clefs : restauration de la confiance sur les marchés, responsabilisation de tous les acteurs, renforcement de la supervision européenne.

Confrontée à l'approfondissement de la crise financière, la présidence s'est attachée à définir et promouvoir une **réponse européenne coordonnée et ambitieuse** qui vise à rétablir le fonctionnement normal du secteur financier. Passant par l'octroi de garanties et la recapitalisation par les Etats membres selon des modalités qui ont fait l'objet de plus de 25 décisions d'autorisation par la Commission européenne au titre des aides d'Etat en quelques semaines seulement, ainsi que par la mise en place d'un cadre temporaire pour les aides d'Etat à l'accès des entreprises au financement, cette réponse a supposé également des mesures d'urgence prises au niveau européen : relèvement du niveau de protection applicable aux dépôts bancaires des particuliers (de 20 000 euros actuellement à 50 000 euros, puis 100 000 euros à terme), modification des règles comptables applicables aux établissements financiers afin d'éviter que ces règles n'obligent les établissements à céder des actifs quand les prix sont au plus bas...

Testée dans une réunion du G4 tenue le 4 octobre 2008, cette stratégie coordonnée a été affinée dans une **réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de la zone Euro** convoquée à l'initiative de la présidence le 12 octobre. Ce nouveau format de réunion, inédit depuis la création de l'Union économique et monétaire a permis de dégager au plus haut niveau les grands axes d'un « plan d'action concertée des pays de la zone euro » dont les principes ont été endossées par les 27 Etats membres lors du Conseil européen des 15 et 16 octobre.

La présidence française a également organisé en urgence la **solidarité avec les pays de l'Union européenne confrontés à des difficultés de balance des paiements** ; c'est dans cet esprit que le Conseil a décidé d'accorder un soutien financier à la Hongrie à hauteur de 6,5 milliards d'euros en appui du programme du Fonds Monétaire International (FMI) et s'est engagé dans un soutien financier à la Lettonie à hauteur de 3,1 Md€. Le Conseil s'est également accordé sur le principe de relever le plafond actuel de l'aide financière de la Communauté, afin de le porter de 12 à 25 milliards d'euros.

Enfin, fort d'une position commune au niveau européen, la présidence a demandé et obtenu la réunion d'un sommet international tenu à Washington le 15 novembre 2008 sur la **refonte du système financier international**. D'importants principes communs et un programme de travail ambitieux ont été retenus : remettre les principes de responsabilité et de transparence au cœur du système ; assurer une surveillance et une régulation appropriées de tous les acteurs importants du système financier international ; donner au FMI un rôle de premier plan pour assurer la stabilité du système financier international ; associer les pays émergents et en développement à cette démarche. Cette dynamique devrait se poursuivre avec notamment la tenue d'un nouveau sommet du G20 qui se tiendra le 2 avril 2009 à Londres. L'Ecofin informel qui s'est tenu à Paris le 18 décembre a permis l'adoption d'un programme de travail européen en vue de cette échéance qui devra permettre à l'Union européenne de formuler des positions et propositions d'action communes, conservant ainsi son rôle moteur dans la réforme de l'architecture financière internationale. Il a également permis l'élaboration de premières orientations européennes sur trois thèmes clefs traités par le G20: la lutte contre les juridictions non coopératives, le renforcement des ressources du FMI, et la mise en place d'un système d'alerte précoce sur les risques financiers au niveau international.

Au-delà de ces réponses à une crise financière sans précédent, la présidence française a **poursuivi avec détermination le programme législatif** qu'elle s'était fixée et dont la crise a encore renforcé la pertinence.

La présidence a poursuivi les travaux de **mise en œuvre des feuilles de route en matière de stabilité et de supervision financières** agréées à l'automne 2007. Elle a par ailleurs accéléré les procédures de rénovation du cadre législatif du secteur financier européen et permis l'adoption d'une orientation générale du Conseil sur quatre directives clefs qui devrait permettre une adoption rapide des textes en codécision avec le Parlement européen sous présidence tchèque :

- la directive sur les exigences en capital des banques (CRD) ;
- la directive « Solvabilité II » qui a pour objectif de moderniser les règles prudentielles applicables aux entreprises d'assurances,
- la directive sur la garantie des dépôts des particuliers (augmentation du niveau de garantie et raccourcissement des délais d'indemnisation) ;
- la révision de la directive sur les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) qui permettra à des millions d'épargnants de bénéficier de produits sûrs à moindre coût.

Enfin, le règlement concernant l'**enregistrement et la surveillance des agences de notation**, autre chantier de travail identifié par la présidence dès le mois de juillet, a été présenté par la Commission le 12 novembre et a fait l'objet d'un premier examen au Conseil. Les négociations devraient rapidement aboutir sous présidence tchèque.

A titre prospectif, le Conseil a dressé en décembre la liste des **mesures qui seront nécessaires en 2009** pour compléter les améliorations acquises sous présidence française. Le Conseil européen a appelé à des décisions rapides sur les autres sujets prioritaires identifiés, en particulier les agences de notation, la supervision financière et les normes comptables.

1.3. Dégager les axes d'une relance économique coordonnée en Europe

Fort d'avoir réussi en quelques semaines à mettre en place un dispositif sans précédent de réponse coordonnée à la crise financière, l'Union européenne a travaillé à partir du Conseil européen d'octobre pour définir les axes d'une relance économique qui permette d'éviter une spirale récessive et de soutenir l'activité économique et l'emploi.

Dans le contexte du ralentissement économique, la réunion informelle des ministres des finances de Nice avait dès septembre affirmé le rôle essentiel de la politique monétaire, la nécessité de laisser jouer les stabilisateurs automatiques en matière de politique budgétaire, de poursuivre en parallèle les réformes structurelles et de recourir de façon accrue aux moyens de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour soutenir le financement des PME.

Sur la base de ces propositions et de la communication de la Commission du 26 novembre 2008, les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté au Conseil européen des 11 et 12 décembre un **plan européen de relance économique** qui représente un effort significatif de soutien à l'économie, équivalant au total à environ 1,5% du PIB de l'Union européenne.

Ce plan constituera un **cadre cohérent pour l'action à mener** au niveau de l'Union ainsi que pour les mesures décidées par chaque Etat membre.

Au **niveau européen**, a été notamment décidé :

- une augmentation par la BEI de ses interventions à hauteur de 30 Mds d'euros en 2009/2010 en particulier au bénéfice des PME, pour l'énergie renouvelable et pour le transport propre, notamment au bénéfice du secteur automobile ;
- la simplification des procédures et l'accélération de la mise œuvre de programmes financés par le Fonds de Cohésion, les Fonds structurels ou le Fonds européen agricole et de développement rural en vue du renforcement des investissements d'infrastructures et en matière d'efficacité énergétique ;
- la mobilisation des possibilités permettant, dans le cadre du budget communautaire et sur la base d'une liste de projets concrets que présentera la Commission de renforcer les investissements dans un certain nombre de secteurs ;
- le lancement rapide par le Fonds social européen d'actions supplémentaires en soutien à l'emploi, notamment au bénéfice des populations les plus vulnérables et la mobilisation accrue du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, y compris grâce à l'amélioration et l'accélération de ses procédures ;
- une franchise temporaire de deux ans au-delà du seuil « *de minimis* » en matière d'aides d'Etat pour un montant jusqu'à 500 000 euros et la pleine mise en œuvre du plan d'action pour un « *small Business Act* » européen adopté le 1^{er} décembre par le Conseil ;
- le recours pour 2009 et 2010, aux procédures accélérées prévues dans les directives relatives aux marchés publics afin de ramener de 87 à 30 jours la durée des procédures d'appels d'offres les plus couramment utilisées dans le cadre de grands projets publics.

De leur côté, les mesures engagées **au niveau national** devront, pour être efficaces, avoir un impact rapide sur l'économie européenne, être limitées dans le temps et ciblées sur les secteurs les plus touchés et les plus importants au regard de la structure de l'économie (par exemple le secteur automobile et la construction). Elles pourront se traduire par une augmentation de la dépense publique, des réductions judicieuses de la pression fiscale, une diminution des charges sociales, des soutiens à certaines catégories d'entreprises ou des aides directes aux ménages, en particulier les plus vulnérables.

1.4. Fixer une feuille de route pour la mise en œuvre du traité de Lisbonne

A la veille du second semestre 2008, le résultat négatif du référendum irlandais est venu ajouter la question institutionnelle à l'ordre du jour de la présidence française.

Sur la base de l'analyse présentée par le Premier ministre Brian Cowen lors du Conseil européen des 15 et 16 octobre, la présidence a recherché une solution répondant à la fois aux préoccupations des citoyens irlandais et à l'attachement des Vingt-sept à l'objectif du traité de Lisbonne d'aider l'Union élargie à agir plus efficacement et de manière plus démocratique.

A l'issue d'un travail d'écoute approfondi et en étroite relation avec le gouvernement irlandais, la présidence française a proposé une **solution de compromis** satisfaisante pour l'ensemble des Etats membres, que le Conseil européen des 11 et 12 décembre a adoptée. Cet accord est composé des éléments suivants :

- le rappel de la nécessité de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne pour la fin de l'année 2009 ;
- l'engagement à maintenir un nombre de commissaires égal à celui des Etats membres après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (il est également rappelé que les traités en vigueur prévoient une réduction de la Commission en 2009) ;
- l'engagement du Conseil européen à apporter les garanties juridiques nécessaires pour répondre aux préoccupations exprimées par les Irlandais (sur la politique fiscale, la famille, les questions sociales et l'éthique et la politique de neutralité) ;
- sous réserve que le suivi des engagements ait été réalisé de manière satisfaisante, l'Irlande s'engage à rechercher la ratification du traité avant la fin du mandat de l'actuelle Commission.

Le Conseil européen a par ailleurs adopté des déclarations visant à tenir compte du retard pris dans le processus de ratification du traité, notamment des mesures transitoires relatives à la composition du Parlement européen (augmentation du nombre de membres du Parlement européen dès que possible après l'entrée en vigueur du traité pour les 12 Etats membres pour lesquels ce nombre devait connaître une augmentation).

2. UNE REPONSE EUROPEENNE AUX PRINCIPAUX DEFIS DU 21^E SIECLE

Bien loin d'en diminuer la portée, la forte dégradation de la conjoncture économique a **renforcé les exigences liées aux priorités que la présidence française s'était assignées au départ.**

2.1. L'Europe à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique et pour la sécurité énergétique

➤ *Un accord historique sur le paquet « climat / énergie »*

Conformément au mandat du Conseil européen de mars 2008, la présidence française s'est attachée à dégager un accord en première lecture sur les propositions du paquet « climat/énergie ».

Le Conseil européen des 11 et 12 décembre est ainsi parvenu à un **accord historique**. Obtenu en un temps record – la Commission européenne a présenté ses propositions le 23 janvier 2008 –, cet accord a rallié l'**unanimité des Etats membres** et une **écrasante majorité du Parlement européen** lors du vote en plénière le 17 décembre (plus de 550 voix sur 785).

Cet accord **maintient intacts les exigences environnementales** du paquet présenté par la Commission et permet à l'Union européenne d'honorer les engagements souscrits au Conseil européen de mars 2007. Il assure la mise en œuvre stricte de l'engagement unilatéral de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990 et leur réduction de 30 % si les pays développés prennent un engagement comparable et les pays émergents des engagements adaptés, mais précis et vérifiables. Le paquet décline précisément cet objectif jusqu'à 2020, fixant les mesures qui concerneront les différents secteurs et chaque État membre. Il définit avec la même précision la mise en œuvre de l'engagement de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique d'ici à 2020, fixe un objectif de 20% d'amélioration de l'efficacité énergétique et donne un cadre opérationnel aux efforts sur la qualité des carburants et en matière de capture et de stockage du carbone.

Ambitieux, cet accord définit une méthodologie rigoureuse d'allocation de « quotas gratuits » pour les **secteurs industriels soumis à un risque important de délocalisation** du fait de « fuites de carbone ». Tel qu'il est conçu (notamment à travers la définition de la technologie de référence), il est fortement incitatif au développement des dispositifs industriels les plus sobres en carbone.

Cet accord traduit aussi les exigences de **solidarité** entre pays de l'Union européenne mais également avec les pays en développement à travers des mécanismes financiers qui doivent leur aider à développer des économies plus sobres en émissions de carbone.

Cet accord dote enfin l'Union européenne d'**instruments crédibles pour dissuader certains Etats tiers** de se tenir à l'écart du mouvement mondial de lutte contre le réchauffement climatique.

L'Union européenne est la première grande économie mondiale à adopter un programme opérationnel, précis et contraignant de mise en œuvre d'un engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020. Elle a ainsi prouvé sa capacité à atteindre collectivement des objectifs ambitieux sur un sujet critique pour l'avenir de la planète. Elle est désormais en bonne position pour conserver son **rôle moteur dans la recherche d'un accord mondial ambitieux et global** à Copenhague en 2009. A cet égard, la conférence de Poznań de décembre 2008, qui a permis de s'accorder au niveau international sur une feuille de route précise à suivre en 2009 pour les négociations, a marqué une première étape importante vers un tel accord sur l'après 2012, qui permette de limiter la hausse de la

température moyenne mondiale en 2050 à 2°C maximum par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle.

➤ **Favoriser une croissance plus sobre en carbone**

Concours également aux objectifs du paquet « climat/énergie » l'accord trouvé avec le Parlement européen sur la proposition de règlement sur les **émissions de CO₂ des voitures** et sur la directive sur la **qualité des carburants**.

La présidence française a également finalisé un accord avec le Parlement européen sur **l'inclusion de l'aviation dans le système communautaire d'échanges de quotas de gaz à effet de serre** qui avait été négociée sous présidence slovène. Elle a aussi œuvré à la mise en œuvre opérationnelle, le 8 décembre 2008, du système de gestion du trafic aérien SESAR, qui devrait conduire à une meilleure fluidité du trafic aérien, et par voie de conséquence à une réduction du temps des parcours et un impact positif sur l'environnement. De même, l'accord sur les dispositions techniques du volet réglementaire de la proposition de révision des règlements du paquet « **Ciel unique** » contribuera à une meilleure gestion de l'espace aérien européen.

Les travaux ont aussi progressé sur la proposition de révision de la **directive Eurovignette**, qui vise à mieux intégrer les impacts environnementaux dans la tarification. La directive sur les véhicules propres et économes en énergie s'inscrit dans le même objectif et contraindra les acheteurs publics et les opérateurs privés de transports publics à prendre en compte, à partir de 2010, les impacts énergétiques et environnementaux lors des achats de véhicules. Enfin, le Conseil de décembre a adopté des conclusions portant sur « l'écologisation des transports » en vue de mettre progressivement en œuvre une stratégie globale d'internalisation des coûts externes pour tous les modes de transports afin de favoriser le développement d'une mobilité durable.

Le **plan d'action sur la consommation et la production durables** qui a fait l'objet d'un accord entre Etats membres au Conseil permettra une amélioration de la conception et de l'étiquetage des produits, le recours à des produits performants sur le plan énergétique et environnemental, la sensibilisation par l'intermédiaire et à l'intention des parties prenantes... Il est de nature à favoriser le développement d'une production plus économe en ressources, de meilleures performances environnementales, une compétitivité accrue des industries et l'accroissement des activités des prestataires de services européens sur les marchés extérieurs.

➤ **Renforcer notre sécurité énergétique**

Les prix très élevés des matières premières et de l'énergie au début du second semestre 2008 ont renforcé la **prise de conscience de la nécessité d'une politique européenne de l'énergie plus intégrée** qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique, garantit la compétitivité des économies européennes et la disponibilité d'une énergie abordable et accroît la sécurité d'approvisionnement de l'Union. Au-delà de l'adoption du paquet « climat/énergie » qui contribuera directement à ces objectifs définis en mars 2007, la présidence française a accompagné cette prise de conscience et enregistré un certain nombre d'avancées importantes.

Ainsi, l'accord politique trouvé au Conseil en octobre sur l'ensemble du **paquet marché intérieur** de l'électricité et du gaz permettra de renforcer la compétitivité du secteur énergétique européen et d'en accroître la réactivité face à des ruptures d'approvisionnement, notamment à travers l'action d'une nouvelle agence européenne de régulation et le renforcement de la coordination des régulateurs nationaux. Ce paquet doit désormais faire l'objet d'une négociation avec le Parlement européen sous présidence tchèque, en vue d'un accord en deuxième lecture.

Dans la ligne des conclusions du Conseil européen des 15 et 16 octobre 2008 qui ont souligné le caractère prioritaire pour l'Union européenne de la **sécurité d'approvisionnement** énergétique, la présidence française a mis l'accent sur les travaux dans ce domaine, avec par exemple l'accord trouvé au Conseil sur l'élargissement du champ d'application de la directive éco-conception qui vise à améliorer l'**efficacité énergétique** et devrait contribuer à l'objectif de réaliser 20% d'économies d'énergie d'ici à 2020. La mise en œuvre de cette directive a de plus donné lieu à des mesures d'application concernant une large palette de produits : appareils disposant d'un mode veille, décodeurs, chargeurs, éclairage public et de bureaux, éclairage domestique. La présidence française a également préparé les travaux à venir sous présidence tchèque sur la base de l'analyse stratégique proposée en novembre par la Commission et son plan d'action européen en matière de sécurité et de solidarité énergétique qui vise en particulier l'interconnexion des pays baltes. Ce plan préconise notamment la réalisation d'infrastructures prioritaires, la diversification des sources énergétiques (gaz naturel liquéfié, projets d'éoliennes en mer du Nord...) et une révision de la directive sur les stocks stratégiques pétroliers, et est accompagné de mesures en faveur du renforcement de l'efficacité énergétique : révision de la directive sur les performances énergétiques des bâtiments, de celle sur l'étiquetage des produits consommateurs d'énergie et nouvelle directive sur l'étiquetage des pneus. Le Conseil procédera à l'examen rapide de ce plan d'action dans la perspective du Conseil européen de mars 2009.

La sécurité énergétique de l'Union européenne passe aussi par une **maîtrise responsable et sûre de l'énergie nucléaire**. La présidence française a fait avancer les travaux visant à encadrer ce développement, par le maintien des compétences nécessaires, par l'amélioration continue du niveau de sûreté nucléaire dans l'Union européenne, par une gestion sûre des déchets radioactifs et en partageant cette culture de sûreté exigeante au niveau international. Elle a également engagé des échanges approfondis sur la proposition de directive sur la sûreté des installations nucléaires, dès son adoption par la Commission, en y associant la présidence du Groupe à Haut niveau sur la sûreté nucléaire afin de faciliter l'adoption de ce texte dans les meilleurs délais.

Le **volet externe** de la politique européenne de l'énergie, abordé lors des différentes rencontres internationales sous présidence française (sommet UE / Russie, conseil ministériel de la Communauté de l'énergie...), devrait également être approfondi ces prochains mois, afin de développer les relations de l'Union dans le domaine énergétique avec les pays producteurs et de transit en vue de la stabilité de l'approvisionnement ainsi que d'une diversification des sources d'énergie et des routes d'approvisionnement.

➤ **Atténuer les conséquences du renchérissement de l'énergie**

Au moment où la France a pris la présidence du Conseil de l'Union européenne, l'environnement économique était marqué par la forte hausse des prix de l'énergie, notamment du pétrole, celle-ci ayant des incidences graves, à la fois sociales et économiques.

Devant la flambée des prix du pétrole constatée au cours du premier semestre 2008, la présidence française a adopté dès le mois de juillet une « feuille de route » détaillant les actions à mettre en œuvre et les réponses à apporter. Ces travaux ont notamment permis au Conseil de s'accorder sur le principe d'une **publication hebdomadaire des données sur les stocks commerciaux européens**.

Si la baisse de l'activité économique et de la demande en énergie au cours des dernières semaines a favorisé une baisse des prix de l'énergie, les efforts déployés au cours du second semestre 2008 pour définir des **mécanismes visant à pallier le renchérissement de l'énergie sur le long terme** devront être poursuivis dans le contexte de tensions de long terme sur les ressources.

2.2. Une politique agricole commune adaptée aux défis de demain

➤ **Adopter le bilan de santé de la PAC**

La présidence française avait pour principal objectif de faire adopter le **bilan de santé de la PAC**, visant à adapter la politique agricole commune, déjà réformée en juin 2003, aux nouveaux défis que doit relever le secteur agricole.

Au terme d'un important travail avec l'ensemble des Etats membres et avec l'aide de la Commission, cet **objectif a été atteint au Conseil en novembre** avec l'adoption des quatre textes, qui portent principalement sur les régimes de soutiens directs en faveur des agriculteurs, l'organisation commune de marché unique concernant les mécanismes de régulation des marchés (intervention, quotas laitiers...) et le développement rural. Cet accord politique équilibré salué par les Chefs d'Etat et de gouvernement lors du Conseil européen des 11 et 12 décembre, une fois traduit formellement dans les textes, devrait être suivi sous présidence tchèque de l'adoption des règlements d'application nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles dispositions.

➤ **Lancer la discussion sur l'avenir de la PAC**

Pour ce qui est de l'**avenir de la PAC au-delà de 2013**, la présidence française s'était fixé comme objectif de lancer la discussion. Dans la foulée des débats constructifs de la réunion informelle des ministres de l'Agriculture à Annecy les 21-23 septembre, des conclusions ont été adoptées par la présidence en novembre. Celles-ci, soutenues par une très large majorité d'Etats membres et la Commission, soulignent la nécessité que l'Union européenne continue de disposer après 2013 d'une politique agricole commune suffisamment ambitieuse, en particulier qui s'inscrive dans une vision plus large intégrant le développement durable, les équilibres alimentaires mondiaux, la compétitivité et le dynamisme économique des zones rurales. Cette discussion devrait se poursuivre sous présidence tchèque.

➤ **Autres résultats liés à la politiques communes de l'agriculture et de la pêche**

La présidence a également permis l'adoption d'un texte permettant la concrétisation d'un programme communautaire de **distribution de fruits et légumes dans les écoles**, afin de favoriser de bonnes habitudes alimentaires chez les enfants et compenser ainsi les tendances actuelles à la surcharge pondérale et l'obésité. Il devrait entrer en vigueur dès la rentrée scolaire de septembre 2009.

La pérennité du programme d'**aide alimentaire aux personnes les plus démunies** est en bonne voie, le débat public organisé sur la proposition de règlement ayant montré le soutien d'une majorité d'Etats membres. L'avis du Parlement européen étant attendu pour le mois de mars, il reviendra à la présidence tchèque de poursuivre les travaux en vue d'une adoption.

Dans le domaine de la **pêche**, la présidence française a rempli les objectifs qu'elle s'était fixés. Elle a initié la réflexion sur la revue à mi-parcours de la politique commune de la pêche ainsi que sur le développement durable de l'aquaculture, en vue de la publication par la Commission d'une communication sur ce sujet au premier semestre 2009.

Comme toute présidence en fin d'année, elle a adopté le règlement TAC (totaux admissibles de capture) et quotas. Afin d'anticiper les travaux, pour la première fois, la présidence française a dégagé des accords sur les TAC et quotas d'espèces d'eaux profondes, en mer Baltique et en mer Noire dès octobre. Des plans pluriannuels pour le cabillaud et le hareng d'Ouest Ecosse ont également été adoptés.

Enfin, la présidence française a dû faire face aux difficultés exceptionnelles rencontrées par le secteur de la pêche, en raison de l'augmentation forte du prix du pétrole, qui s'est accélérée au début du second trimestre 2008. C'est ainsi qu'une semaine après avoir reçu

une proposition de la Commission, le Conseil a adopté le 15 juillet un règlement établissant une action spécifique temporaire pour la restructuration des flottes de pêche touchées par la crise.

2.3. Une politique juste, efficace et cohérente face aux migrations

➤ *L'adoption du Pacte européen sur l'immigration et l'asile*

En adoptant au Conseil européen des 15 et 16 octobre le **Pacte européen sur l'immigration et l'asile**, les chefs d'Etat et de gouvernement ont fait le choix fondateur d'une politique commune, transcendant tous les clivages et guidée par un esprit de solidarité entre les Etats membres et de coopération avec les pays tiers.

Désormais, l'Union européenne approchera les migrations à la lumière des cinq engagements du Pacte : l'immigration légale sera organisée en tenant compte des priorités, des besoins et des capacités d'accueil déterminés par chaque Etat membre et l'intégration sera favorisée ; la lutte contre l'immigration irrégulière sera assurée, notamment par le biais du retour dans leur pays d'origine ou vers un pays de transit, des étrangers en situation irrégulière ; l'efficacité des contrôles aux frontières sera renforcée ; une Europe de l'asile sera édifée ; un partenariat global avec les pays d'origine et de transit favorisant les synergies entre les migrations et le développement sera créé.

La priorité consiste aujourd'hui à **décliner ces principes fondamentaux** dans toute une série de mesures qui devront être mises en œuvre sans délai, tant au niveau de l'Union européenne qu'au plan national. Dès lors, le futur programme de travail s'inscrira, s'agissant des migrations, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte qui fera, par ailleurs, à compter de juin 2010, l'objet d'un débat annuel entre les chefs d'Etat et de gouvernement.

➤ *La déclinaison du Pacte en action concrètes*

Dans le respect de l'équilibre entre ces différents volets, la présidence française s'est attelée à traduire le Pacte en **actions concrètes** et a enregistré de premiers résultats :

- dans le domaine de la **migration légale**, un accord politique a été dégagé sur la directive sur les conditions d'entrée et de séjour des travailleurs hautement qualifiés. Le compromis final traduit la volonté d'une Europe à la fois attractive et soucieuse de prévenir la « fuite des cerveaux ». Par ailleurs, les travaux sur la proposition de directive introduisant un titre de séjour unique et un socle de droits pour les travailleurs des pays tiers sont suffisamment avancés pour permettre leur aboutissement rapide sous présidence tchèque. L'Union européenne a ainsi démontré, pour la première fois, sa capacité à traduire dans les faits son engagement à promouvoir l'immigration de travail ;
- s'agissant de l'**intégration**, la troisième Conférence ministérielle, qui s'est tenue à Vichy les 3 et 4 novembre, a été l'occasion de souligner la nécessité d'une véritable politique publique dans ce domaine, sur la base d'une évaluation réaliste des actions menées jusqu'à présent. La déclaration ministérielle adoptée à cette occasion met tout particulièrement l'accent sur la promotion des valeurs européennes, l'introduction d'un parcours d'intégration avec, pour le migrant, un équilibre de droits et de devoirs, la priorité à l'intégration par l'emploi et la place particulière qui doit être accordée à l'intégration des femmes ;
- pour ce qui est de l'**immigration illégale**, une position du Conseil sur la proposition de directive relative aux sanctions contre les employeurs de pays tiers en situation irrégulière a été adoptée fin décembre. Elle devrait permettre de trouver dès le début de la présidence tchèque un accord en première lecture avec le Parlement européen. Ce texte viendra compléter, par des mesures de lutte contre la demande de travail clandestin, une politique d'éloignement plus efficace grâce à l'adoption de la directive « retour » ;

- en matière de **contrôle aux frontières extérieures**, l'accord intervenu avec le Parlement européen sur la modification des instructions consulaires communes permet de faire un pas décisif sur la voie du déploiement du système d'information sur les visas (VIS). Ce déploiement est indispensable à la généralisation des visas biométriques qui fait partie des objectifs du Pacte. Afin de mobiliser toutes les énergies, il a été décidé de créer un groupe des « amis du VIS ». Les travaux sur la refonte du Code communautaire ont été en grande partie finalisés ;
- la conférence ministérielle organisée à Paris, les 8 et 9 septembre, en présence des représentants de la société civile, a donné le coup d'envoi à la nouvelle étape dans la **construction d'une Europe de l'asile**. Les débats ont permis de constater une vision commune du futur régime européen commun fondée sur un niveau accru de protection et un esprit de solidarité renouvelé. Ce nouvel élan permet d'envisager un examen fructueux des propositions législatives récemment présentées par la Commission. A Paris, il a notamment été décidé d'accélérer la création du Bureau européen d'Appui, qui doit faire l'objet d'une proposition de la Commission au tout début de l'année 2009. Autre témoignage de solidarité, l'Union a décidé, le 27 novembre, à l'issue d'une mission conjointe de la Commission et des Etats membres en Syrie et en Jordanie, d'accueillir jusqu'à 10 000 réfugiés irakiens environ, sur la base du volontariat ;
- quant au **partenariat avec les pays d'origine et de transit des migrants**, il a été au cœur de la deuxième conférence euro-africaine sur la migration et le développement qui a accueilli, le 25 novembre à Paris, plus de quatre-vingts délégations et a vu l'adoption, à l'unanimité, de conclusions ambitieuses comportant 104 mesures opérationnelles. Les débats ont révélé un large soutien, au Nord comme au Sud, à une immigration choisie et concertée. Le programme de coopération triennal approuvé par les ministres, qui recense toutes les actions susceptibles d'être entreprises dans les trois volets de l'Approche globale des migrations, donnera une tournure concrète au processus engagé, en juillet 2006, à Rabat. Le bilan de sa mise en œuvre sera à l'ordre du jour d'une nouvelle conférence que le Sénégal organisera en 2012. Ce rendez-vous témoigne, s'il en était besoin, de la pertinence et de l'exemplarité unanimement reconnues de ce cadre de concertation entre pays d'origine, de transit et de destination des migrants.

De façon plus générale, la Présidence a poursuivi, en étroite association avec la Commission, la mise en œuvre des instruments de l'Approche globale des migrations (partenariats pour la mobilité en particulier).

2.4. Un nouvel élan à l'Europe de la défense et de la sécurité

La France avait fait de la politique européenne de sécurité et de défense une priorité de sa présidence. Elle a soumis dès le mois de juillet à ses partenaires un **programme global** qui a été adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement au Conseil européen des 11 et 12 décembre. Il est fondé sur une démarche cohérente : l'analyse partagée des menaces et des risques avec la mise à jour de la Stratégie européenne de sécurité et, sur cette base, l'engagement collectif sur l'accroissement de nos capacités pour faire face à cette situation, la reconnaissance de la nécessité stratégique et économique d'une restructuration de la base industrielle et technologique de défense, le renforcement des partenariats avec l'OTAN et l'ONU, et la responsabilisation accrue de l'Union européenne face aux menaces globales.

Ce programme a été exposé, discuté et adopté dans un **contexte marqué par un fort engagement sur le terrain de l'Union européenne** : poursuite d'EUFOR TCHAD/RCA, lancement en septembre de l'opération civile de surveillance en Géorgie, lancement en décembre des opérations de la mission civile EULEX au Kosovo et de l'opération navale Atalante de lutte contre la piraterie au large de la Somalie. Enfin, l'opération Althéa en Bosnie Herzégovine a rempli ses objectifs militaires et pourrait se conclure prochainement.

➤ **Une stratégie de sécurité pour la prochaine décennie**

La Stratégie européenne de sécurité a été adoptée en 2003 et consacre la communauté d'intérêts de sécurité des Européens. La présidence française a soutenu le travail conduit par le Secrétaire général / Haut-Représentant pour mettre à jour ce document. Son réexamen a permis de le compléter pour prendre en compte les évolutions intervenues en Europe et l'apparition de nouvelles menaces globales (prolifération, terrorisme, crime organisé, cyber-attaques...). Ce document de réflexion permet aux Européens d'évaluer et d'assumer leurs responsabilités en matière de sécurité.

➤ **Renforcer les capacités militaires et de gestion de crise, développer les instruments de l'Union européenne**

La première priorité a été de conduire les Européens à se doter de capacités militaires modernes, robustes et interopérables. Pour cela, le Conseil s'est engagé sur plusieurs grands projets structurants :

- **pour augmenter les moyens de projection**, ont été décidées la mise en place d'une flotte européenne de transport aérien et la création d'une unité multinationale d'A400M, la modernisation des hélicoptères et l'entraînement de leurs équipages, une coopération aéronavale européenne et la constitution d'une capacité de projection d'une base aérienne ;
- **pour renforcer l'information et le renseignement spatial européen** : des accords ont été signés sur le lancement du programme MUSIS de satellite d'observation militaire tout temps et la mise à disposition d'imagerie satellitaire au profit du centre satellitaire de l'Union européenne ;
- **pour accroître la protection des forces et leur efficacité en opérations**, des accords ont été signés sur le lancement à l'Agence Européenne de Défense d'un nouveau programme de déminage maritime, la conduite du projet de futur drone de surveillance et la préparation de la mise en réseau des systèmes de surveillance maritime existants ;
- **pour développer une culture européenne de défense et l'interopérabilité des forces européennes**, un système d'échanges de jeunes officiers (Erasmus militaire) entre les grandes écoles militaires européennes sera établi et une meilleure coordination des moyens militaires pour les opérations d'évacuation des ressortissants.

Dans le cadre du niveau d'ambition fixé, notamment de déploiement de 60.000 h en 60 jours pour une opération majeure, les Européens ont **décidé d'être effectivement capable, dans les années qui viennent, de planifier et de conduire simultanément** :

- deux opérations importantes de stabilisation et de reconstruction, avec une composante civile soutenue par 10.000 hommes pendant 2 ans ;
- deux opérations de réponse rapide utilisant notamment les groupements tactiques de l'UE (1500 hommes) ;
- une opération d'évacuation d'urgence de ressortissants européens en 10 jours ;
- une mission de surveillance / interdiction maritime ;
- une opération civilo-militaire d'assistance humanitaire ;
- une douzaine de missions civiles dont une majeure (jusqu'à 3000 hommes).

La présidence française a également fait en sorte de donner à **l'Agence Européenne de Défense**, outre un carnet de commande, les moyens financiers et d'action dont elle a besoin. L'OCCAR (Organisation conjointe de la coopération en matière d'armement) deviendra ainsi son bras exécutif. Pour faciliter la constitution de grands groupes industriels de défense européens de taille mondiale, qui puissent s'appuyer sur un réseau de PME réactives et

innovantes, trois mesures concrètes ont été prises : un effort accru en matière de R&T de défense, la mise en place d'un véritable espace européen d'échange d'équipement de défense et le renforcement des chaînes d'approvisionnement notamment par des actions en faveur des PME.

Dans le même temps, la présidence française est parvenue en décembre 2008 à un **accord en première lecture sur les deux propositions de directives du « paquet défense »**, relatives aux marchés publics de défense et de sécurité et aux transferts intracommunautaires des produits de défense. Ces deux textes contribueront à la construction progressive d'un marché européen pour les équipements de défense (EDEM) et au renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), objectifs importants pour soutenir le développement des capacités militaires de l'Union, dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

➤ ***Développer des partenariats au service de la sécurité***

Un renforcement du partenariat stratégique entre l'OTAN et l'UE a été mis en œuvre, dans un esprit de complémentarité et de renforcement mutuel et dans le respect de l'autonomie de décision de l'Union et de l'Alliance. Le soutien de l'Union à l'ONU et à l'Union africaine pour le maintien de la paix a été affirmé.

➤ ***Faire de l'Union européenne un acteur à la pointe du désarmement et de la lutte contre la prolifération et le terrorisme***

Dans sa « Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » l'Union européenne a affirmé ses responsabilités en matière de lutte contre les menaces globales (terrorisme, prolifération, piraterie, trafic de drogue) et son engagement en faveur du désarmement. Elle a réaffirmé sa détermination à lutter contre le terrorisme, à poursuivre, dans ce but et dans le respect des droits de l'Homme, la coopération dans le domaine pénal et améliorera le partage de l'information entre les autorités européennes, ses outils de prévention et de détection précoce des phénomènes de radicalisation et de recrutement.

La « Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » prévoit également de lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, avec la réaffirmation de la détermination de l'Union européenne sur le dossier iranien, l'annonce de sa contribution à la création d'une banque de combustible à l'AIEA et le renforcement de la coopération opérationnelle.

Elle poursuivra son soutien au désarmement, notamment par l'adoption d'un plan européen de désarmement nucléaire fondé sur le plan d'action proposé par le Président de la république à Cherbourg et le soutien à l'interdiction des armes à sous-munitions, au traité sur le commerce irresponsable des armes, code de conduite de l'UE sur les exportations d'armement.

3. UNE EUROPE AU SERVICE DES CITOYENS ET DES ENTREPRISES

La réflexion entamée par la présidence française sur l'avenir de la **stratégie de Lisbonne au-delà de 2010** devrait ainsi permettre aux présidences à venir de poursuivre les travaux dans les domaines identifiés comme essentiels dans un contexte de réponse à la crise : investissement dans le capital humain, connaissance et innovation, modernisation des marchés du travail et définition de politiques de cohésion sociale actives, promotion d'une croissance verte et d'un environnement favorable aux entreprises et à l'activité économique, renforcement de la compétitivité extérieure de l'Union *via* la promotion de ses normes et de ses valeurs.

3.1. Une Europe innovante et compétitive

➤ *L'Europe de la connaissance et de la mobilité*

La présidence française a placé l'éducation, la formation et l'innovation au cœur de son action, souhaitant renforcer la société de la connaissance dans laquelle l'Europe doit poursuivre son investissement et ainsi développer sa valeur ajoutée. S'inscrivant pleinement dans la stratégie de Lisbonne, la présidence a lancé, pour les années à venir, de nouvelles pistes de réflexion et de coopération entre les Etats membres dans ces domaines. Dans le contexte économique actuel, ils sont les piliers incontournables pour assoir durablement croissance, emploi, compétitivité et cohésion sociale en Europe

Promouvoir la mobilité des étudiants et des apprentis

Pour encourager la **mobilité des jeunes**, la présidence française a mis l'accent sur le renforcement de l'espace européen de l'enseignement et de la formation professionnels. L'assurance donnée au candidat à un échange sur la qualité de l'enseignement qu'il recevra passe par la construction, d'ici 2010, d'un classement européen des universités, objectif et bien pensé, à dimension internationale. La présidence française a réussi à mettre d'accord les Etats partenaires du processus de Bologne, en vue d'établir une véritable cartographie de l'enseignement supérieur en Europe, et de permettre ainsi aux étudiants de s'orienter plus facilement selon leur propre projet professionnel. Le Conseil a convenu qu'au-delà de 2013, chaque jeune (lycéen, étudiant, jeunes suivant un enseignement professionnel indépendamment de son statut) devrait avoir la possibilité de prendre part à une forme de mobilité pendant son parcours d'étude ou de formation. L'objectif d'accroître la mobilité des enseignants, formateurs et équipes éducatives a également été adopté. Allant dans ce sens, le programme Erasmus Mundus, qui verra son champ élargi au niveau du doctorat dès le 1^{er} janvier 2009 a été adopté.

La présidence française a été enfin l'occasion de souligner l'importance de l'apprentissage, véritable filière d'excellence en Europe, notamment à travers l'organisation le 3 octobre du premier rassemblement européen de jeunes apprentis, avec plus de 10 000 participants.

Accélérer la construction d'un véritable espace européen de la recherche

S'inscrivant dans le cadre du « processus de Ljubljana » initié sous présidence slovène, la présidence française a souhaité accélérer la construction de l'**espace européen de recherche** (EER).

Les Etats membres se sont mis d'accord sur le processus de **programmation conjointe de la recherche** qui vise à mieux répondre aux grands défis de la société, en mobilisant les efforts de recherche des Etats dans des domaines identifiés en commun. Les maladies neuro-dégénératives, et en particulier la maladie d'Alzheimer ont été considérées comme un des premiers domaines d'application. Les Etats membres sont également convenus d'un **partenariat européen pour la coopération scientifique et technologie internationale**.

L'EER doit permettre à terme de créer les conditions de **libre circulation des chercheurs** et de leur production, pour favoriser la diffusion de la connaissance, dans le cadre d'un **Partenariat européen pour les chercheurs** sur lequel les Etats membres ont marqué leur accord. Les travaux sur le cadre juridique d'infrastructures de recherche paneuropéennes, ont, pour leur part, bien progressé, la question de la fiscalité applicable à ces infrastructures devant encore être réglée.

Enfin, adoptant une « **vision à l'horizon 2020** » de l'EER, les Etats membres ont donné aux prochaines présidences la mission de poursuivre dans cette voie, pour garantir l'excellence de la filière scientifique européenne et la compétitivité de son économie.

Valoriser les acquis du processus de Copenhague en matière d'enseignement et de formation professionnels

Dans le cadre du processus de Copenhague, les ministres réunis à Bordeaux en novembre ont adopté un communiqué faisant le point sur le développement de nouveaux instruments européens qui visent la modernisation des systèmes d'enseignement et de formation professionnels, la transparence des qualifications et le développement de la mobilité.

L'accord trouvé sur le système européen d'unités capitalisables pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) favorisera par ailleurs la mobilité, une meilleure reconnaissance des apprentissages informels et non formels, ainsi qu'une plus grande transparence et confiance mutuelle entre les systèmes éducatifs. De même, l'accord trouvé pour créer un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité de la formation professionnelle contribuera aussi à renforcer la mobilité.

Donner à chacun les possibilités de tracer sa trajectoire éducative et professionnelle

La présidence française a souligné l'importance de l'orientation, de l'information et du conseil pour permettre les transitions entre parcours éducatifs et professionnels.

Pour la première fois, la coopération éducative européenne a été élargie à l'école et à l'enseignement scolaire : un programme de coopération européenne en matière scolaire intitulé « Préparer les jeunes au XXI^{ème} siècle » a été adopté en ce sens.

Suivant les ambitions de l'Union européenne, les universités se sont engagées, dans une charte présentée en octobre 2008, à développer leur rôle spécifique en matière d'apprentissage et de formation tout au long de la vie.

Faire de l'Union européenne un acteur majeur en matière spatiale

En organisant notamment une réunion des ministres au Port spatial européen à Kourou, la présidence française a voulu partager avec ses partenaires le champ très large des opportunités économiques et technologiques offertes par les activités spatiales et le développement des services innovants liés à l'espace.

Ces travaux ont abouti à une résolution du Conseil dans le domaine de l'espace qui a permis d'affirmer le rôle croissant que doit jouer l'Union européenne dans ce domaine et de définir les axes autour desquels la politique spatiale européenne devra se développer, tels que le changement climatique, la sécurité, la compétitivité et l'exploration.

Le Conseil a également rappelé le caractère prioritaire des deux programmes phares de l'Union européenne que sont Galileo et GMES (*Global Monitoring for Environment and Security*). Le lancement des premiers services de GMES, en septembre 2008, a montré les capacités de ce programme à offrir aux citoyens des services nouveaux d'observation de l'environnement ou de gestion des risques naturels et industriels. Le Conseil a par ailleurs fixé une feuille de route précise pour les travaux de la Commission en 2009, concernant la gouvernance et le financement de GMES.

Vers un plan européen de l'innovation

Le Conseil européen de décembre a par ailleurs appelé au lancement d'un plan européen pour l'innovation, en liaison avec le développement de l'Espace européen de la recherche ainsi qu'avec la réflexion sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne au-delà de 2010, embrassant toutes les conditions du développement durable et les principales technologies du futur.

➤ **Une Europe de la compétitivité garante des intérêts de ses entreprises**

Renforcer la compétitivité de l'économie européenne était une ambition majeure de la présidence française et est devenue une nécessité dans le contexte de la crise financière et économique.

L'accord sur le « **small business act** » européen dégagé lors du Conseil compétitivité des 1^{er} et 2 décembre et mentionné dans les conclusions du Conseil européen des 11 et 12 décembre représente un engagement politique fort en faveur des 23 millions de PME européennes, qui ont créé, ces dernières années, 80 % des nouveaux emplois. Le SBA s'accompagne d'un plan d'action en réponse à la crise en faveur des PME. Celui-ci leur facilite l'accès au financement, en invitant la BEI à jouer un plus grand rôle, allège leurs obligations administratives et leur permet de bénéficier pleinement des opportunités des marchés européens et internationaux.

Les réponses à la crise doivent également permettre à l'économie européenne d'entamer sa **transition vers une « économie verte »**, à faibles émissions de CO₂. C'est pourquoi une partie des mesures préconisées vise particulièrement les entreprises innovantes, notamment les PME, développant de nouvelles technologies sobres en carbone, en leur assurant des financements. Sur la base de ces réflexions, l'Union européenne doit encore travailler à la promotion des technologies sobres en carbone, de même qu'à la définition de normes et standards communs, comme l'éco-conception ou l'écolabel.

S'appuyant sur une communication de la Commission, la présidence française a obtenu un accord sur l'émergence de **pôles de compétitivité** de portée mondiale. Par le développement de coopérations plus fortes au niveau européen entre pôles de compétitivité, fondés sur le triptyque recherche-entreprises-formation, ceux-ci seront capables d'affronter la concurrence internationale et de promouvoir la filière d'excellence européenne.

Les Etats membres se sont également accordés sur l'importance du déploiement, sur l'ensemble du territoire de l'Union, d'infrastructures de technologie de l'information, en particulier pour le haut débit fixe et mobile. L'UE doit également se lancer activement dans la conception des réseaux du futur, notamment l'Internet à très haut débit, et créer les conditions de leur développement. L'accord du Conseil à l'unanimité sur le **paquet télécoms** a ouvert la voie à un travail avec le Parlement sous présidence tchèque, en vue d'un accord en deuxième lecture ; il permettra une meilleure réglementation du marché des télécommunications et une plus forte protection des consommateurs.

En matière de marché intérieur, la présidence française a cherché à **lever davantage d'obstacles aux échanges**.

Elle a fait avancer l'initiative « mieux légiférer », notamment sur la question de l'accès au droit, ainsi que le chantier de la simplification comptable pour les PME, en dégageant un accord sur la révision de deux directives en droit des sociétés.

Poursuivant les efforts de la présidence slovène en faveur d'un **système juridictionnel unique des brevets et d'un brevet communautaire**, la présidence française a présenté un rapport sur l'état des travaux de ces sujets importants pour la compétitivité et l'innovation en Europe. Dans le domaine de la **propriété littéraire et artistique**, elle a conduit les premiers travaux au Conseil visant à allonger la durée de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants.

La contrefaçon fait courir des risques sur la santé, la sécurité, l'économie, l'emploi et la création. Partageant ce constat, les Etats membres ont adopté une résolution relative à un **plan européen global de lutte contre la contrefaçon et le piratage**. Cette résolution prévoit notamment la création d'un observatoire européen de la contrefaçon. Elle invite également la Commission et les Etats membres à présenter un plan douanier pour 2009 à 2012 et à étudier l'efficacité du cadre juridique pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle.

En matière douanière, la présidence française a poursuivi l'amélioration du fonctionnement du marché intérieur par la **modernisation des douanes** en finalisant la convention sur la répartition des frais d'assiette et de perception (FAP) et en adoptant, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'Union douanière européenne, la « Déclaration de Paris » sur le rôle futur des douanes.

Le Conseil s'est attelé au chantier de **la lutte contre la fraude à la TVA**. Il s'est accordé sur l'établissement d'une structure informelle baptisée « Eurofisc » destinée à faciliter l'échange d'informations sur les opérateurs frauduleux ou soupçonnés de fraude. Il a également adopté une première série de mesures dites conventionnelles de lutte contre la fraude à la TVA. La présidence tchèque se penchera à son tour sur une deuxième série de mesures conventionnelles, que la Commission a présentée en décembre.

De nombreux efforts ont été déployés par la présidence (premier débat à l'ECOFIN informel de Nice, deuxième débat à l'ECOFIN d'octobre, inscription du projet de compromis sur la directive aux Conseils ECOFIN de novembre puis de décembre) pour tâcher d'obtenir un consensus sur la directive relative aux **taux réduits de TVA** dans les secteurs à forte intensité de main d'œuvre. Le Conseil européen de décembre a finalement soutenu la possibilité, pour les Etats membres qui le désirent, d'appliquer des taux de TVA réduits dans certains secteurs: le Conseil européen a demandé au Conseil ECOFIN de régler cette question avant le mois de mars 2009.

En matière de fiscalité directe, la présidence a engagé les travaux sur la révision de la directive portant sur la **fiscalité des revenus de l'épargne** afin d'étendre le champ des revenus et des entités couvertes par le mécanisme d'échange automatique d'informations ou, transitoirement, par le régime de la retenue à la source. Elle a œuvré pour une insertion systématique de clauses de **bonne gouvernance fiscale** dans les projets d'accords en cours de négociation avec les pays tiers, notamment les juridictions non coopératives et s'est attachée au renforcement du projet d'accord anti-fraude entre la Communauté européenne et le Liechtenstein.

➤ ***Une Europe plus protectrice des intérêts des consommateurs et des citoyens***

Mieux informer et protéger les intérêts des consommateurs

En matière de marché intérieur, la présidence française a également cherché à renforcer la **protection des consommateurs**.

Soutenant la proposition de la Commission, les Etats membres sont parvenus à un accord ambitieux en faveur de **la limitation des prix des SMS (« roaming ») et des communications mobiles en itinérance au sein de l'UE**. Les entreprises et les consommateurs européens devraient bénéficier de ces baisses de tarifs dès l'été 2009.

Par ailleurs, le chantier de **révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs** a pu avancer, avec la conclusion en première lecture de la révision de la directive sur l'utilisation des biens à temps partagé, et le lancement des travaux de révision de l'acquis communautaire et le renforcement des droits des consommateurs. La Commission européenne travaille également à la réalisation d'un tableau de bord européen des consommateurs.

Les propositions de règlement relatif à **l'information du consommateur sur les denrées alimentaires et aux nouveaux aliments** répondent à l'intérêt affiché de la Commission de voir la réglementation alimentaire actuelle simplifiée. Il s'agit de veiller à l'équilibre entre l'information optimale du consommateur et le besoin de réduire les surcoûts liés à l'étiquetage de la chaîne alimentaire. La présidence tchèque poursuivra les travaux sur les nouveaux aliments et devra notamment s'attacher à trouver un accord sur l'exclusion du clonage à des fins alimentaires.

La présidence française a pu obtenir un accord du Parlement et du Conseil permettant une harmonisation technique, sur la proposition législative relative à **la sécurité des jouets** allant vers une plus grande protection des enfants, ainsi que des avancées significatives sur les **produits cosmétiques**, qui devraient permettre un accord définitif début 2009.

Enfin, la présidence a recherché une approche commune des Etats membres en ce qui concerne les enjeux de la réglementation relative aux **jeux et paris**.

Renforcer la sécurité des transports

Des avancées significatives ont été réalisées sur la sécurité dans les transports.

L'accord obtenu avec le Parlement sur le paquet « **Erika III** » permettra de renforcer la sécurité maritime et les droits des passagers, notamment en responsabilisant davantage les propriétaires de navires et en obligeant les Etats membres à mieux contrôler leurs flottes.

Le paquet « **Ciel unique** » contribuera également à renforcer la sécurité dans les transports, en optimisant la gestion de l'espace aérien européen. Les améliorations apportées profiteront particulièrement aux usagers du transport aérien. L'orientation générale partielle obtenue sur l'extension des compétences de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) y contribuera également.

L'avancée des travaux sur la proposition de directive sur les **sanctions routières transfrontières** a permis de aux Etats membres de réaffirmer l'objectif attendu de diviser par deux en dix ans le nombre d'accidents mortels, et à cette fin, leur volonté d'approfondir au niveau européen la coopération dans le domaine de la lutte contre les infractions routières. Toutefois, ce sujet soulève des questions juridiques qui doivent encore trouver des réponses.

Mieux protéger l'environnement de vie des citoyens

Au-delà de la lutte contre le changement climatique, la présidence française a mis l'accent sur les politiques de **prévention des pollutions et des risques**. Des textes importants ont pu ainsi être adoptés sur les normes des émissions des véhicules utilitaires lourds (Euro VI) et sur la qualité des carburants. Des avancées significatives ont été enregistrées sur les préventions et réductions intégrées de la pollution (IPPC).

En liaison étroite avec la Commission, la présidence a poursuivi le **débat sur les organismes génétiquement modifiés (OGM)** et a adopté sur cette base des conclusions ambitieuses. Il en ressort que les Etats membres reconnaissent qu'il est nécessaire, pour répondre aux attentes des citoyens, de renforcer l'évaluation environnementale des OGM et notamment de leurs effets à long terme. De nombreux chantiers de réflexion ont également été ouverts pour fixer des seuils d'étiquetage harmonisés concernant la présence fortuite d'OGM autorisés dans les semences conventionnelles, pour tenir compte des avantages et des risques socio-économiques des plantes génétiquement modifiées et accorder une attention particulière aux zones sensibles et/ou protégées.

La présidence a eu également la charge d'animer la **coordination européenne dans les enceintes internationales** dédiées, notamment celles des Nations unies. Deux dossiers ont connu des avancées significatives, qui auront des répercussions dans les mois à venir : la lutte contre la déforestation et la dégradation forestière, qui ont fait l'objet de conclusions du Conseil et dont les objectifs ont été replacés dans le cadre des négociations sur le climat ; la réduction des risques que représente le mercure pour la santé humaine et l'environnement.

3.2. Une Europe plus solidaire

➤ **Développer des politiques au service de la cohésion sociale**

La présidence française a souhaité rappeler les valeurs communes qui fondent l'ambition des Européens en matière sociale. La solidarité, notamment envers les plus démunis, est une exigence, en particulier en période de crise. Le Conseil européen des 11 et 12 décembre a ainsi encouragé les Etats membres à poursuivre leurs efforts de lutte contre l'exclusion et les effets sociaux de la crise.

Agenda social rénové

La réunion informelle des ministres des affaires sociales en juillet a marqué le lancement des grands chantiers de l'agenda social rénové présenté par la Commission européenne. Que ce soit à travers l'outil législatif ou dans le cadre de conférences organisées à son initiative, la présidence a fait prospérer la réflexion sur la gestion des restructurations et l'implication des travailleurs à l'échelon européen, la contribution des services sociaux d'intérêt général à la cohésion sociale en Europe, la solidarité entre les générations en lien avec l'adaptation au changement démographique, la lutte contre les nouvelles formes de pauvreté et la lutte contre les discriminations.

Flexisécurité, emploi, droit du travail, mobilité

Le Conseil et le Parlement européen ont adopté la directive sur le **travail intérimaire** garantissant l'application de l'égalité de traitement, y compris salariale, avec les autres employés de l'entreprise où l'intérimaire travaille, marquant ainsi une étape importante de l'Europe sociale.

La présidence a souhaité également favoriser l'appropriation et la mise en œuvre de principes communs de « **flexisécurité** » par les Etats membres. Partant des principes adoptés au Conseil européen de décembre 2007, la mission tripartite pour la « flexisécurité », créée en février 2008, a présenté son rapport final au Conseil emploi, politique sociale, santé, consommation (EPSSCO) le 17 décembre 2008. Celui-ci rappelle que l'implication des partenaires sociaux représente un atout considérable pour parvenir à adapter et à moderniser le marché du travail dont la « flexisécurité » est le vecteur. L'approche intégrée qu'elle promeut, à la fois flexible et sûre, est appelée à bénéficier à tous sur les champs des dispositions contractuelles, de l'offre de formation, des politiques de l'emploi et d'indemnisation des chômeurs.

Cette question renvoie bien naturellement à la **mobilité professionnelle**, tant fonctionnelle que géographique. La conférence sur la mobilité des travailleurs en Europe des 11 et 12 septembre a permis d'identifier les pistes de moyens permettant de mieux sécuriser les phases de transition pour les travailleurs entre deux postes, deux statuts, deux métiers ou deux pays. Ces travaux sur la mobilité professionnelle seront approfondis pendant le semestre de la présidence tchèque qui les a inscrits à son programme.

La présidence française a mis l'accent sur le **développement du dialogue social à l'échelle européenne**. Elle a notamment organisé un sommet social tripartite le matin du premier jour du Conseil européen d'octobre, qui a été l'occasion de discuter du volet social de la lutte contre la crise économique ainsi qu'une conférence sur le dialogue social transnational les 13 et 14 novembre. La **révision de la directive sur les comités d'entreprises européens**, adoptée le 17 décembre, devrait permettre de donner un élan au dialogue social européen en assurant davantage d'effectivité aux procédures d'information et de consultation. C'est également pour transcrire un accord entre les partenaires sociaux européens, que le Conseil a adopté le même jour une directive qui transpose en droit communautaire la convention du travail maritime de l'Organisation Internationale du Travail. Celle-ci permettra d'élever les règles minimales applicables aux 300 000 marins travaillant au sein de l'espace européen.

La révision de la directive de 1993 sur l'**aménagement du temps de travail** a donné lieu à une position commune du Conseil sous présidence française, le 15 septembre 2008. Cette position formalise l'accord politique du 9 juin 2008, reflétant le point d'équilibre auquel le Conseil était parvenu, au bout de quatre ans de négociations difficiles. La présidence tchèque aura pour tâche de rapprocher les vues du Conseil et du Parlement européen, celui-ci ayant décidé de reprendre, lors de son vote en plénière du 17 décembre l'avis qu'il avait rendu en première lecture.

La présidence française est enfin parvenue à obtenir un accord politique sur les règlements fixant les modalités d'application du règlement sur la **coordination des systèmes de protection sociale**. Cet accord, formalisé ensuite en position commune et dont les termes ont été d'ores et déjà largement convenus avec le Parlement européen, consacre plus de trois ans de travaux sur des textes très délicats.

Lutte contre la pauvreté

La présidence française a permis l'échange d'expériences en matière de lutte contre la pauvreté, la formulation de principes communs d'**inclusion active** et l'élaboration de propositions concrètes. Les Etats membres ont été invités à réfléchir sur des objectifs quantifiés nationaux de réduction de la pauvreté.

La présidence française a permis l'échange d'expériences en matière de lutte contre la pauvreté, la formulation de principes communs d'**inclusion active** et l'élaboration de propositions concrètes, en organisant la première réunion des ministres européens en charge de la lutte contre la pauvreté le 16 octobre et en développant l'**expérimentation** et l'innovation comme outils de modernisation des politiques sociales, notamment lors des rencontres de l'expérimentation sociale en Europe des 21 et 22 novembre » .

Enfin, les Etats membres ont appelé à l'organisation d'une conférence de consensus sur les **sans-abri et le « mal logement »**, qui pourrait se tenir en 2010 « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

Lutte contre les discriminations

Prolongeant ainsi l'année européenne de l'égalité des chances en 2007, la présidence française a organisé un second sommet de l'égalité, les 28 et 29 septembre. Les travaux de la présidence ont permis de donner un nouvel élan à la réflexion sur la **lutte contre les discriminations**. La proposition de directive sur l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle a fait l'objet d'un examen approfondi au Conseil. Ces travaux doivent se poursuivre et nourrir les débats du troisième sommet de l'égalité, en 2009 sous présidence suédoise.

La présidence française s'est attachée à donner suite au mandat du Conseil européen de juin 2008 concernant l'**inclusion de la population Rom**. A son initiative, le Conseil, dans des conclusions adoptées le 8 décembre, a fixé des orientations pour améliorer les conditions de vie de la population Rom en Europe, à travers une série d'objectifs concrets, l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre Etats membres et la coopération entre tous les acteurs concernés au sein d'une « plate-forme européenne intégrée ».

Egalité entre les femmes et les hommes

La présidence française a beaucoup œuvré dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, en lançant notamment les travaux sur de nouvelles propositions de directive destinées à donner un élan à la **conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale**. Le Conseil a également adopté des conclusions dans ce domaine. A cette fin, la présidence a tenu, les 13 et 14 novembre, une conférence et une réunion des ministres en charge de l'égalité. Ces rendez-vous ont permis de réfléchir aux moyens d'atteindre une **égalité réelle**, notamment en fixant des objectifs de réduction des écarts salariaux au niveau européen.

Santé

La présidence française a permis des avancées significatives, en mettant l'accent sur plusieurs sujets d'importance, ouvrant la voie vers de nouveaux chantiers.

La **lutte contre la maladie d'Alzheimer** a fait l'objet d'une conférence les 30 et 31 octobre, lors de laquelle le Président de la République a souligné le rôle que l'Union européenne doit jouer sur ce dossier. Ainsi, les conclusions du Conseil EPSSCO des 16 et 17 décembre invitent la Commission à adopter en 2009 une initiative pour lutter contre cette maladie, tandis que les ministres en charge de la recherche ont lancé en septembre un travail de programmation conjointe des opérateurs de recherche nationaux.

Dans le domaine de la sécurité sanitaire, dont le renforcement en Europe est devenu une nécessité, les ministres de la santé ont convenu de travailler sur les enjeux et les modalités d'une meilleure **coordination européenne en cas de crise sanitaire**, sujet qui a fait l'objet de conclusions du Conseil. La concertation, approfondie sous présidence française, est en effet le gage de l'efficacité des actions à mettre en œuvre.

La présidence française a pu partager avec ses partenaires sa détermination à travailler davantage en faveur d'une Europe des patients, notamment par **une approche coordonnée sur les maladies rares**. La proposition de recommandation de la Commission, parue le 11 novembre, devrait permettre un travail concerté des Etats membres sur la question à l'avenir.

De plus, les travaux sur la directive relative aux **droits des patients** en matière de soins transfrontaliers ont permis à la présidence française de présenter un premier compromis accueilli favorablement par ses partenaires. Considérant ce texte comme une bonne base de travail, les Etats membres devraient continuer à avancer parallèlement aux travaux du Parlement européen. Enfin, la négociation sur la directive portant les modifications des termes d'une autorisation de mise sur le marché des médicaments, initiée sous présidence slovène s'est conclue positivement sous présidence française dès la première lecture.

Afin d'améliorer encore le niveau de **sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire** en Europe, la présidence française a donné les impulsions nécessaires pour faire avancer plusieurs dossiers prioritaires dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé animale et de la protection des végétaux. Le **paquet pesticides**, en particulier, a fait l'objet d'un accord en 2^e lecture, qui devrait être confirmé par un vote du Parlement européen en début de présidence tchèque. D'autres sujets ont également progressé, qu'il s'agisse de la révision du règlement relatif aux limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires ou du règlement sur la mise sur le marché et l'étiquetage des aliments pour animaux pour lesquels un accord a été trouvé, ou de la révision de la réglementation relative aux sous-produits animaux non destinés à l'alimentation humaine, de l'utilisation de substances antimicrobiennes pour éliminer la contamination de la surface des carcasses de volailles ou de la réévaluation des acquis communautaires dans le domaine de la protection des végétaux. Enfin, des conclusions du Conseil ont été adoptées sur la sécurité sanitaire des importations de produits agricoles et agro-alimentaires.

Services d'intérêt économique général et services sociaux d'intérêt général

Notamment à travers le forum organisé les 29 et 30 octobre, la présidence française a partagé avec ses partenaires sa vision sur la spécificité des services sociaux d'intérêt général (SSIG), et leur rôle dans le maintien de la cohésion sociale entre les citoyens européens. Le prochain forum aura lieu sous présidence belge en 2010.

La présidence a travaillé avec les Etats membres pour identifier les problèmes concrets rencontrés pour les SSIG. Elle a également transmis à la Commission une feuille de route reprenant les attentes des Etats membres sur les SSIG.

➤ **Une ambition renouvelée pour la politique de cohésion**

En lien étroit avec les collectivités locales, la présidence française a poursuivi les grands chantiers de réflexion sur l'**avenir de la politique de cohésion et le concept de cohésion territoriale**. Les Etats membres ont échangé sur la mise en œuvre de la Charte de Leipzig en annonçant la construction collective d'un « cadre de référence pour la ville durable et solidaire », dont les travaux aboutiront au 1^{er} semestre 2010. Les acteurs locaux des villes, dont les élus, se sont également engagés en faveur de ce « cadre de référence » lors du Forum des villes organisé par la Présidence française.

La réunion des ministres européens en charge de l'aménagement du territoire et de la politique de cohésion fin novembre a permis de rappeler le rôle que doit jouer la politique de cohésion économique et sociale, par les fonds structurels et le fonds de cohésion, dans la **lutte contre la crise** économique. Un accord au Conseil a pu ainsi être trouvé en moins d'un mois sur l'ensemble des propositions de la Commission pour accélérer et assouplir la mise en œuvre de ces fonds, pour contribuer à la relance.

Enfin, la présidence française a poursuivi les travaux d'élaboration d'une **stratégie européenne renouvelée vis-à-vis des sept régions ultrapériphériques** à partir de la communication d'étape de la Commission fin octobre « Les régions ultrapériphériques : un atout pour l'Europe ». Elle a également poursuivi la réflexion relative aux pays et territoires d'outre-mer en vue d'une association renouée avec l'Union européenne en s'appuyant sur les résultats de la consultation publique lancée en juillet sur la base du Livre vert relatif à l'avenir des relations entre l'Union européenne et les pays et territoires d'outre-mer.

➤ **Le développement d'une politique maritime intégrée**

Conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2007, la présidence française s'est attachée à faire progresser les travaux sur la définition et la mise en œuvre d'une **politique maritime intégrée** de l'Union européenne. Celle-ci doit permettre à l'Union européenne, dans les années à venir, de donner davantage de cohérence aux diverses actions sectorielles qu'elle mène dans le champ maritime.

La présidence a réuni, à cet effet, le groupe à haut niveau de représentants des Etats membres et a fait adopter au Conseil des conclusions mettant en avant les questions liées à la gouvernance et à la surveillance. Ces avancées jettent les bases d'une plus grande coopération dans le domaine maritime.

Le Conseil a également adopté une résolution qui définit les règles de fonctionnement du Centre de l'Union européenne de données d'identification et de suivi des navires à distance (LRIT). Enfin, les Etats membres ont indiqué clairement leur souhait d'unir leurs forces dans la recherche marine et maritime, faisant suite à la communication de la Commission du 3 septembre 2008.

3.3. Une Europe plus attentive aux droits, à la sécurité et aux aspirations des citoyens

➤ **Un espace de liberté, de sécurité et de justice**

Sous présidence française, le **développement de l'espace commun de liberté, de sécurité et de justice a connu de nouvelles avancées** : le socle d'une politique européenne commune de l'immigration et de l'asile a été posé ; plusieurs initiatives législatives importantes ont été conduites à leur terme ; la promotion des instruments concrets destinés à accroître et à rendre plus efficace la coopération entre les services compétents des Etats membres a été assurée. L'Union européenne a ainsi apporté la démonstration qu'elle était capable d'offrir à ses citoyens la protection qu'ils attendent d'elle, tout en veillant au plein respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles.

Ces résultats permettent d'**envisager la prochaine étape de la construction de notre espace commun sur des bases solides**. L'élaboration du nouveau programme de travail pour cinq ans qui succèdera, en 2010, au Programme de La Haye constitue un axe fort pour le trio de présidences. Avec la finalisation des travaux du groupe du futur des ministres de l'Intérieur et de l'Immigration, d'une part, et de la Justice, d'autre part, l'adoption du Pacte européen sur l'immigration et l'asile et la décision d'appliquer le **principe de convergence** à la coopération opérationnelle entre autorités répressives, plusieurs jalons déterminants ont été posés sous présidence française.

En termes de méthode, la présidence a veillé à **associer le Parlement européen** au-delà des exigences découlant du cadre institutionnel actuel. Ce dialogue s'est avéré particulièrement fructueux et prometteur pour l'avenir. Elle s'est également efforcée de faire émerger une **approche plus cohérente des relations avec les pays tiers** dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

➤ **Une Europe plus sûre pour ses citoyens**

Grâce à une **méthode pragmatique**, consistant à rapprocher les dispositifs existants, à identifier les pistes d'amélioration et à promouvoir les projets concrets, la présidence française a contribué à renforcer l'efficacité de la lutte contre l'insécurité sous toutes ses formes. Elle a surtout innové en se concentrant sur la dimension opérationnelle de la coopération entre services de police des Etats membres, au moyen d'instruments européens.

Les attentats de Bombay ont rappelé, de manière tragique, la permanence de la **menace terroriste**. L'Union européenne doit donc se doter de nouveaux outils pour détecter les risques le plus tôt possible, anticiper les actes terroristes et améliorer la coopération avec les pays tiers. La présidence française y a contribué par le renouvellement de la stratégie et du plan d'action de lutte contre la radicalisation et le recrutement, l'élaboration dans ce domaine d'un guide des meilleures pratiques destiné aux personnels en contact avec le milieu carcéral, la mise en place d'un mécanisme de détection des personnes suspectées de terrorisme au moment où elles demandent un visa, la **prévention de la menace NRBC** (nucléaire, radiologique, biologique et chimique) grâce à la mise en place d'une base de données européennes à Europol et le maintien d'un dialogue étroit avec les partenaires stratégiques de l'Union européenne, qu'il s'agisse des Etats-Unis ou de la Russie.

En matière de **lutte contre la criminalité**, la présidence française a été guidée par la volonté de rapprocher les pratiques, de moderniser les techniques et de lutter contre les grands trafics :

- c'est dans cet esprit qu'a été élaboré un guide consacré aux centres de **coopération policière et douanière** afin de favoriser la création par les Etats membres de ces dispositifs qui se sont avérés d'une grande efficacité dans l'arrestation des trafiquants et auteurs de « hold-up ». Des commissariats européens ont également été mis en place, dans les lieux de forte affluence touristique ou accueillant des événements importants ;
- afin de combattre l'utilisation par les grands délinquants des possibilités offertes par les nouvelles technologies, la **lutte contre la cybercriminalité** a constitué un axe fort de la présidence française. Un plan d'action concertée entre les Etats membres et la Commission a été agréé et il a été décidé de créer à Europol une **plateforme européenne de signalement des contenus illicites** sur Internet qui s'appuiera sur les dispositifs nationaux, dont tous nos partenaires se sont engagés à se doter. Dans un objectif de modernisation des techniques d'identification, un projet a été lancé afin d'éviter que les criminels n'utilisent l'anonymat qu'assurent les communications passées avec une carte de téléphone portable acquise sur le territoire d'un autre Etat membre ;

- s'agissant de la **lutte contre les grands trafics**, le Centre européen de coordination de la lutte antidrogue en Méditerranée (CECLAD-M) a été créé à Toulon afin de répondre au transfert des circuits de la drogue de l'Atlantique vers l'Afrique de l'Ouest. Cette mesure concrète contribuera à la mise en œuvre du nouveau plan d'action anti-drogue, adopté par le Conseil, pour la période 2009-2012. Afin de venir en aide à l'Afrique de l'Ouest, la présidence française a, par ailleurs, lancé un exercice de recensement de toutes les actions d'ores et déjà entreprises et d'identification des projets de coopération à vocation opérationnelle, qui devra donner lieu à des suites concrètes en 2009. En matière de trafic d'armes, la réunion du Forum avec les Balkans occidentaux a été l'occasion de définir un plan d'action qui inclut notamment la participation des services de police des pays de la région à des opérations communes avec l'Union européenne. Le Conseil a également adopté des conclusions qui permettront de renforcer l'efficacité dans la lutte contre le trafic des biens culturels volés ;
- pour la première fois, la problématique de la **lutte contre l'insécurité routière** a été traitée sous l'angle de la justice et des affaires intérieures.

Enfin, la présidence française a veillé au développement des **instruments indispensables à la sécurité de l'espace commun de libre circulation**. Les bases juridiques permettant de poursuivre le développement du Système d'information de Schengen de deuxième génération (SIS II) au-delà du 31 décembre 2008 ont été renouvelées. Un accord a été trouvé avec le Parlement européen sur les **passesports biométriques**. L'achèvement de l'évaluation Schengen de la Suisse a permis de lever, le 12 décembre dernier, les contrôles aux frontières terrestres avec ce partenaire, très proche de l'Union européenne.

➤ ***Une Europe de la Justice soucieuse de renforcer la protection des personnes, de faciliter le quotidien de ses citoyens et d'accroître la confiance mutuelle***

A force de mobilisation politique et avec le concours de ses partenaires, la présidence française a fait adopter plusieurs décisions-cadres essentielles à la construction de l'espace commun de liberté, de sécurité et de justice, sur la protection des données dans le cadre de la coopération policière et judiciaire en matière pénale, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre le racisme et la xénophobie et le mandat européen d'obtention de preuves. Ces textes viennent compléter, de manière décisive, la mise en œuvre du Programme de La Haye.

La présidence est également parvenue à faire aboutir toute une série d'initiatives qui accroissent la capacité de l'Union et de ses Etats membres à mieux protéger les citoyens européens :

- l'adoption des décisions sur **Eurojust** et le **réseau judiciaire européen en matière pénale** permettra de rendre ces instruments plus efficaces, grâce à une articulation plus claire de leurs compétences respectives. Eurojust verra ses capacités d'action et ses missions de coordination des enquêtes renforcées, sera mieux à même de gérer l'accroissement du flux d'informations et bénéficiera de l'harmonisation des pouvoirs et du statut de ses membres nationaux. Par ailleurs, la décision sur l'interconnexion des casiers judiciaires, qui a également abouti, ouvre la voie à l'échange automatique d'information sur les antécédents des personnes condamnées de nature à faciliter la coopération judiciaire entre les Etats membres et à offrir une réponse européenne dans le cadre de la lutte contre la récidive. Enfin, un accord a été obtenu sur la reconnaissance mutuelle des mesures de contrôle judiciaire permettant de donner aux décisions prises par un Etat membre des effets dans toute l'Union européenne. Ce texte marque l'achèvement des objectifs que l'Union s'était fixés en matière de reconnaissance mutuelle et appelle à une réflexion sur l'approfondissement de ce mécanisme à l'avenir ;
- la protection des personnes prend tout son sens dans le **renforcement de la sécurité des plus vulnérables**, notamment les enfants. Grâce aux leçons tirées de deux exercices, la présidence française a obtenu que tous ses partenaires s'engagent à mettre en place leur propre dispositif « alerte enlèvement », dont l'efficacité est désormais avérée, et à assurer

la compatibilité entre outils nationaux afin de faire en sorte que les ravisseurs d'enfants puissent être rapidement identifiés et interpellés, y compris au-delà des frontières.

Les citoyens européens et notamment ceux qui exercent leur droit à la libre circulation attendent de l'Europe de la Justice qu'elle **facilite leur vie quotidienne et familiale**. Dans cet esprit, la présidence française n'a pas ménagé ses efforts pour parvenir à un accord politique sur le règlement relatif aux obligations alimentaires. Il s'agit, notamment pour les quelque 170.000 couples de nationalités différentes qui divorcent chaque année en Europe, d'une décision qui permettra de simplifier et d'accélérer le recouvrement des pensions alimentaires, qu'elles concernent les adultes ou les enfants.

Vis-à-vis des **personnes dépendantes**, la ratification par la France de la Convention de La Haye du 13 janvier 2000 va permettre son entrée en vigueur. La présidence est d'ores et déjà parvenue à entraîner dans son sillage plusieurs Etats membres. Ce mouvement devra se poursuivre afin de mieux protéger, d'un Etat à l'autre, les enfants handicapés, les adultes sous tutelle ou les personnes âgées.

Les avancées de la coopération judiciaire dépendent de la **confiance mutuelle entre magistrats et personnels de la Justice**, ainsi que de leur connaissance des instruments européens et des systèmes judiciaires des autres Etats membres. La mise en œuvre de plusieurs décisions prises sous présidence française devrait y contribuer : résolution sur la formation des magistrats invitant les Etats membres à fonder les bases d'une culture judiciaire commune ; ouverture du réseau judiciaire civil et commercial à tous les professionnels du droit ; création d'un réseau de coopération législative entre ministères de la Justice... En outre, l'adoption d'un plan d'action sur la justice européenne en ligne (« e.justice européenne ») devrait aboutir à des progrès rapides de cet important projet destiné à faciliter l'administration de la Justice par le recours aux nouvelles technologies, grâce à une meilleure structuration des travaux en cours et un rôle d'opérateur confié à la Commission européenne en association avec le Conseil.

Ces progrès permettent de relancer opportunément la construction de l'espace judiciaire européen, à la veille du nouveau programme de travail pluriannuel.

➤ ***Une Europe respectueuse des droits fondamentaux et solidaire en cas de catastrophes***

Conformément aux valeurs européennes, la présidence française s'est efforcée de dégager un équilibre entre la construction de l'espace commun de sécurité et le respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles. L'adoption de la **décision-cadre sur la protection des données** dans le cadre du troisième pilier constitue, à cet égard, une étape importante.

Dans le même esprit, les travaux sur le projet d'**utilisation des données relatives aux passagers aériens à des fins de prévention de la criminalité grave et du terrorisme** (PNR européen) ont été réorientés de l'examen de la proposition initiale de la Commission vers un débat de fond sur les principaux paramètres d'un tel système et sur les exigences en découlant en matière de protection des données. La consultation de toutes les parties prenantes y compris, pour la première fois sur un dossier de ce type, de l'Agence européenne des droits fondamentaux, a permis d'aboutir à identifier les grandes lignes d'un modèle européen de PNR. Le rapport endossé par le Conseil offre à la présidence tchèque une base solide pour élaborer un texte juridique susceptible de faire l'objet d'une prochaine décision et pour poursuivre l'indispensable dialogue avec le Parlement européen.

En matière de **protection des données**, la présidence a négocié avec les Etats-Unis une déclaration politique qui réaffirme l'objectif d'un accord international juridiquement contraignant comme meilleure manière d'accroître les échanges d'information entre autorités répressives de part et d'autre de l'Atlantique. Il convient, dans cette perspective, de préparer cette négociation en approfondissant les questions en suspens, telles que l'importance pour

les Européens d'obtenir un droit de recours sur les données les concernant aux Etats-Unis comparable à celui dont les Américains bénéficient en Europe.

S'agissant de la **réponse de l'Union en cas de catastrophes**, la présidence française a obtenu toute une série de décisions qui permettront de renforcer la solidarité entre les Etats membres, l'efficacité et la coordination des moyens nationaux et la préparation de toutes les personnes concernées, par le biais de formations communes dans le cadre d'un réseau des écoles et des instituts en charge de protection civile et de l'action humanitaire. Le Conseil a, en particulier, approuvé le concept d'**assistance mutuelle européenne**, dont l'objectif est d'assurer une meilleure couverture des différentes catégories de risques par la mise à disposition rapide par les Etats membres, sur une base volontaire, de modules pré-identifiés, interopérables et mobilisables en cas d'urgence, dans le cadre du mécanisme communautaire de protection civile. Il a également été décidé de rapprocher encore davantage l'Union européenne et les Nations-Unies. Toutes ces initiatives feront l'objet d'un suivi, grâce à une feuille de route endossée par le Conseil qui fixe, dans la plupart des domaines, des objectifs précis et un calendrier pour les atteindre.

3.4. Une Europe de la culture, de la jeunesse et du sport

➤ *L'engagement en faveur de la culture*

La présidence française est parvenue dans le domaine de la culture à deux résultats concrets, mettant à la disposition des citoyens de nouveaux moyens d'accès à la richesse et la diversité du patrimoine culturel européen.

Ainsi, le lancement de la **Bibliothèque numérique européenne** Europeana représente une avancée considérable dans la valorisation de la culture européenne à travers les nouvelles technologies. Europeana permet déjà l'accès à 2 millions d'œuvres, et en proposera 6 millions d'ici 2010. Le projet de **label du patrimoine européen**, mettant en valeur les sites emblématiques de l'histoire et de la mémoire européennes, permet lui aussi de valoriser le patrimoine européen et de mieux l'ouvrir aux Européens. Le Conseil a défini le contenu de cette initiative et a demandé à la Commission de lui présenter rapidement un projet d'action communautaire pour le mettre en œuvre. Le Conseil a également souligné la nécessité de mieux prendre en compte l'**architecture**.

Au terme de l'Année européenne du dialogue interculturel, la présidence française s'est attachée à promouvoir le **dialogue interculturel et la diversité culturelle et linguistique** au travers de nombreuses conférences et l'organisation de la Saison culturelle européenne. Dans cet esprit, le Conseil a adopté des conclusions dont l'objectif est de renforcer le rôle de la culture dans les relations de l'Union et ses Etats membres avec les pays tiers.

La présidence française a aussi contribué à faire de l'Union européenne un **acteur majeur de la révolution numérique**. Ses travaux ont permis de dégager un consensus sur la recherche de solutions entre tous les acteurs du secteur pour lutter contre le piratage et favoriser le développement de l'offre légale en ligne. Le nouveau programme « **Internet plus sûr** », qui a fait l'objet d'un accord entre le Conseil et le Parlement européen et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2009, permettra de mieux protéger les enfants lors de l'utilisation d'Internet.

Elle a également permis de faire progresser la réflexion communautaire sur le poids de l'**économie de la culture**, notamment lors du Forum « culture, facteur de croissance » d'Avignon.

➤ ***L'engagement en faveur de la jeunesse***

La **santé et le bien-être des jeunes** ont été mis en exergue lors de présidence française, par une résolution qui préconise une prise en compte à la fois transversale et spécifique des jeunes dans les politiques de santé publique et de la santé dans les politiques de jeunesse. Elle insiste notamment sur la nécessité de rendre les jeunes acteurs de leur santé.

L'adoption de la première recommandation dans le domaine de la jeunesse, sur le thème de la **mobilité des jeunes volontaires** en Europe, va permettre de développer les possibilités pour les jeunes volontaires d'exercer cette activité dans un autre Etat membre grâce à la création de réseaux, de synergies et d'échanges entre les organisateurs européens d'activités volontaires.

Ces travaux ont permis à la présidence française de poursuivre la mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse, sur lequel de nombreuses pistes sont encore à approfondir.

La présidence a également voulu mettre l'accent sur la dimension jeunesse de l'Année européenne du dialogue interculturel.

➤ ***L'engagement en faveur du sport***

Plusieurs sujets essentiels pour le monde sportif ont été abordés durant ce semestre, comme la question de la **double formation** et de la **composition des équipes de clubs professionnels**. Ils ont fait l'objet d'une déclaration du Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008.

Les ministres des sports ont invité les institutions européennes à renforcer le dialogue avec le mouvement olympique et sportif international et européen. Ils ont également demandé à la Commission d'établir des orientations juridiques plus claires sur l'application du droit communautaire au sport, en prenant en compte les spécificités de ce secteur. La présidence a ainsi initié une démarche d'échange et de concertation, dans la perspective de l'éventuelle entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

4. UNE EUROPE PLUS FORTE SUR LA SCENE INTERNATIONALE

4.1. Promouvoir des règles du jeu commerciales fondées sur l'ouverture et la réciprocité

➤ Assurer l'accès aux marchés des pays tiers pour les entreprises européennes

La présidence française de l'Union européenne est revenue à plusieurs reprises sur l'idée de **réciprocité** permettant de mieux affirmer la position de l'Union européenne dans les diverses enceintes de négociation commerciale, et d'éviter qu'elle soit perçue comme un maillon faible, insuffisamment prête à défendre ses intérêts commerciaux.

Grâce à la mobilisation engagée par la présidence française, les questions spécifiques d'**accès au marché** sont suivies dorénavant de manière plus systématique. Un bilan de la mise en œuvre de la stratégie partagée par la Commission et les Etats membres a été réalisé, notamment lors d'un symposium tenu le 27 novembre. Plusieurs avancées ont été entérinées (renforcement d'outils communs et du partage de l'information, rapport annuel évaluant la situation d'accès aux principaux marchés de l'Union européenne, identification des barrières prioritaires à un niveau communautaires notamment). Ainsi, le Conseil a adopté le 8 décembre des conclusions mettant en relief l'utilisation possible par la Commission de tous les instruments dont elle dispose, de la discussion jusqu'à la rétorsion, lorsque celle-ci devient le seul recours possible.

Enfin, la présidence a œuvré dans le cadre de plusieurs négociations bilatérales pour permettre une plus grande **ouverture du secteur des marchés publics** hors de l'Union européenne.

➤ Promouvoir une concurrence internationale loyale

La présidence française s'est fortement engagée à promouvoir la protection des droits de propriété intellectuelle et la lutte contre la contrefaçon, qui constitue un des piliers de la dimension externe de la compétitivité européenne, ainsi qu'un élément fondamental de la valorisation de la recherche, de l'innovation et de la création des entreprises européennes, notamment des PME. Le Conseil compétitivité a adopté la résolution du 25 septembre 2008 sur un **plan européen global de lutte contre la contrefaçon et le piratage**.

Le plan européen retient une approche transversale, afin de lutter plus efficacement contre la contrefaçon et le piratage, en incitant les acteurs concernés à mieux coopérer ensemble pour lutter contre ce phénomène. Il prévoit la création d'un observatoire européen de la contrefaçon et du piratage, la mise en place d'un réseau d'échange rapide d'informations et une meilleure coordination entre les institutions impliquées dans la lutte contre la contrefaçon, tend à favoriser les partenariats entre secteur public et privé et la collaboration entre professionnels, et prévoit le renforcement de la protection des droits de propriété intellectuelle au niveau international, notamment par la participation active aux travaux sur le projet d'accord commercial plurilatéral de lutte contre la contrefaçon (ACTA).

La présidence française a également participé activement à la préparation de la 2^e et de la 3^e session de négociations sur le projet ACTA qui se sont déroulées respectivement à Washington (29 au 31 juillet) et à Tokyo (8 au 10 octobre). Ces deux sessions ont abordé les questions relatives aux mesures civiles, pénales et douanières. La présidence française a organisé la 4^e session de négociations à Paris (15 au 18 décembre) qui a permis, outre la poursuite et l'approfondissement des discussions sur les mesures pénales, d'ouvrir l'ensemble des chapitres qui n'avaient pas été traités jusqu'à présent : mesures institutionnelles, coopération internationale, Internet.

Enfin, la présidence française a maintenu ses efforts pour obtenir un volet conséquent sur les indications géographiques dans le cadre du cycle de Doha.

➤ ***Poursuivre les efforts de négociations bilatérales et réfléchir au renforcement des relations commerciales multilatérales***

La question du **cycle de Doha**, en vue d'un accord ambitieux, équilibré et global, est restée un dossier prioritaire de la présidence française, qui s'inscrit dans la déclaration adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement lors du sommet du G20 du 15 novembre. Ces derniers ont appelé à une résolution de la phase importante des modalités avant la fin de l'année. La volonté commune de ne pas céder à des tentations protectionnistes a été clairement affichée et l'engagement a été pris de ne pas ériger, pendant une période de douze mois, de nouvelles barrières au commerce et à l'investissement.

Parallèlement au travail accompli afin d'aboutir à une conclusion du cycle de Doha, la présidence française a soutenu tous les efforts de la Commission afin de faire avancer les négociations de libre-échange en cours.

Par ailleurs, la présidence a initié une réflexion sur le renforcement des relations commerciales de l'Union européenne avec les pays industrialisés.

4.2. Elargissement et voisinage : œuvrer à la création d'un espace de stabilité et de prospérité

➤ ***Croatie et Turquie***

Le Conseil a adopté le 8 décembre des **conclusions sur l'élargissement**, sur la base des rapports de progrès présentés début novembre par la Commission. Conformément aux engagements pris par la présidence française, ces conclusions s'inscrivent pleinement dans le cadre défini par le « **consensus renouvelé sur l'élargissement** » approuvé par le Conseil européen de décembre 2006 et les conclusions du Conseil de décembre 2007. Le Conseil a encouragé la Turquie à reprendre la voie des réformes et a appelé la Croatie à intensifier ses efforts, en particulier sur les questions liées à l'Etat de droit et sur la coopération avec le TPIY.

La présidence française a par ailleurs enregistré des progrès significatifs dans les négociations avec la Turquie et la Croatie :

- Avec la **Turquie**, deux nouveaux chapitres de négociation ont été ouverts lors de la conférence intergouvernementale (CIG) organisée le 19 décembre, portant le nombre total de chapitres ouverts à 10 (dont un clos provisoirement). La présidence a par ailleurs mené un dialogue politique constant avec la Turquie, en particulier sur les questions régionales (Caucase du Sud, Proche et Moyen Orient).
- Les négociations d'adhésion avec la **Croatie** sont entrées dans une phase déterminante. Les trois CIG organisées avec la Croatie les 25 juillet, 30 octobre et 19 décembre ont permis l'ouverture de deux chapitres et la clôture provisoire de six chapitres. Ceci porte le nombre total de chapitres ouverts à 22 et le nombre total de chapitres clos provisoirement à 7.

L'ouverture et la clôture de chapitres de l'acquis communautaire demeure lié à la satisfaction des critères de référence par le pays candidat et à l'accord unanime des Etats membres, dans le sens duquel il reviendra aux présidences tchèque et suédoise notamment d'œuvrer.

➤ ***Balkans occidentaux***

Le déploiement de la mission civile **EULEX** dans tout le Kosovo a été une des priorités de la présidence française. Le 9 décembre, la « capacité opérationnelle initiale » d'EULEX a été déclarée et mise en œuvre sur le terrain avec environ 1 600 personnels internationaux (dont 190 Français).

La présidence française a contribué à l'approfondissement de l'ensemble du processus de stabilisation et d'association et à la consolidation du rapprochement européen des pays de la région dans le cadre défini par l'agenda de Thessalonique et le consensus renouvelé sur la stratégie d'élargissement agréée au Conseil européen de décembre 2006.

Sur la base des rapports de progrès présentés début novembre par la Commission, le Conseil a réaffirmé en décembre 2008 son soutien à la **perspective européenne des Balkans** et il a souligné que les candidats potentiels devraient obtenir le statut de candidat, selon leurs mérites respectifs, par la réalisation de réformes économiques et politiques et le respect des conditions et exigences nécessaires.

La présidence a poursuivi les travaux relatifs aux accords de stabilisation et d'association (ASA), afin notamment d'assurer l'entrée en vigueur de l'accord intérimaire avec la Bosnie. La présidence française a également pleinement soutenu les efforts réalisés par les pays des Balkans occidentaux en matière de **libéralisation du régime des visas**. Elle s'est notamment assurée de l'évaluation de la mise en œuvre des feuilles de route définissant les critères à satisfaire sur la base d'une première évaluation par la Commission des progrès réalisés par ces Etats. Le **forum UE Balkans sur les questions de justice liberté et sécurité**, organisé les 6 et 7 novembre à Zagreb, a permis de maintenir un dialogue approfondi non seulement en matière de visas, mais aussi de coopération policière et judiciaire, de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. Si les conditions sont remplies, une proposition de la Commission sur l'aboutissement de la libéralisation des visas pourrait intervenir en 2009 avec certains pays concernés comme l'ARYM.

La présidence a pris note de la décision prise par le Premier ministre du **Monténégro**, le 15 décembre, de déposer la candidature de son pays à l'Union européenne. Il reviendra à la prochaine présidence du Conseil de décider de la marche à suivre pour l'examen de cette demande.

➤ **Méditerranée**

Le **sommet de lancement de l'Union pour la Méditerranée (Paris, 13 juillet 2008)** qui a rassemblé 43 pays partenaires, sous la coprésidence du Président de la République et du Président de la République arabe d'Egypte, M. Hosni Mubarak, a donné une impulsion politique au plus haut niveau en faveur d'un partenariat plus équilibré. Il a permis, pour la première fois dans l'histoire du partenariat euro-méditerranéen, d'instaurer le principe d'une coprésidence du processus entre l'UE et un pays partenaire méditerranéen et d'élargir le partenariat à quatre nouveaux pays (Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Monaco).

La déclaration adoptée lors de ce sommet prévoit la définition et la mise en œuvre de projets pour relever des défis communs autour de six thématiques : dépollution de la Méditerranée ; autoroutes de la mer et autoroutes terrestres ; protection civile ; énergie de substitution : plan solaire méditerranée ; enseignement supérieur et recherche, université euro-méditerranéenne ; initiative méditerranéenne de développement des entreprises.

Moins de quatre mois après le sommet de Paris, la **conférence ministérielle** qui s'est tenue à **Marseille les 3 et 4 novembre** a permis d'adopter par consensus une déclaration qui a décidé d'établir le siège du secrétariat à Barcelone et précisé les modalités de gouvernance de l'Union pour la Méditerranée. Le secrétaire général du secrétariat sera originaire d'un pays du Sud. Il sera assisté de plusieurs secrétaires généraux adjoints, dont un Israélien et un Palestinien. Les ministres des affaires étrangères de l'Union pour la Méditerranée sont également parvenus, lors de la conférence de Marseille, à un accord unanime sur la participation de la Ligue arabe à toutes les réunions et à tous les niveaux.

Par ailleurs, la présidence française a organisé **six réunions ministérielles sectorielles** de l'Union pour la Méditerranée (commerce, affaires étrangères, industrie, emploi, santé et eau), ouvrant ainsi la voie à la réalisation de nombreux projets concrets.

Sur le plan **bilatéral**, les travaux menés sous l'impulsion de la présidence française ont permis d'arrêter les contours du « **statut avancé** » **du Maroc**, de fixer les lignes directrices du **renforcement de la relation avec Israël**, préparant ainsi la voie à un nouveau plan d'action, de procéder à un premier examen des demandes de l'Égypte pour approfondir ses relations avec l'Union. L'Union européenne a également tenu un premier conseil d'association avec l'Algérie, qui a ainsi manifesté son souhait de mettre pleinement en œuvre l'accord d'association signé en 2005, a paraphé un tel accord avec la Syrie, a lancé des négociations avec la Libye en vue d'un accord cadre, et approfondi les relations avec **l'Autorité palestinienne**. La Tunisie et la Jordanie ont en outre manifesté un intérêt marqué pour un partenariat renforcé avec l'Union européenne.

Le Conseil a également adopté le 8 décembre des conclusions sur le **processus de paix au Proche-Orient** dans lesquelles l'Union européenne réaffirme son soutien au processus de négociation israélo-palestinien engagé depuis la Conférence d'Annapolis, sa volonté que la situation sur le terrain change significativement et son attachement à un règlement du conflit israélo-arabe dans tous ses volets, conformément aux termes de référence de la conférence de Madrid.

Enfin, à l'occasion d'une réunion informelle organisée d'urgence par la présidence le 30 décembre à Paris pour évoquer la situation au Proche-Orient suite aux dramatiques événements en Israël et à Gaza, les ministres des affaires étrangères, le Haut représentant pour la PESC et la Commission européenne ont appelé à un **cessez-le-feu immédiat et permanent, une action humanitaire d'urgence et une intensification du processus de paix**.

➤ **Dimension orientale**

S'agissant du volet oriental de la politique européenne de voisinage (PEV), l'action de la présidence a été profondément marquée par le **conflit en Géorgie** du mois d'août, qui a eu un impact sur l'ensemble des relations de l'Union européenne avec ses voisins de l'Est.

La présidence française, dès le début du conflit en Géorgie, a joué un rôle décisif pour trouver une issue à la crise, tout en préservant **l'unité de vues des Européens** et en affirmant la capacité de l'Union européenne à s'affirmer en tant qu'acteur global dans la résolution d'un conflit. L'obtention rapide du cessez-le-feu, la mise en place dans des délais très courts d'une mission civile autonome de l'Union européenne, la nomination d'un RSUE pour la crise en Géorgie, l'ambassadeur Pierre Morel, le lancement des discussions de Genève, coprésidées par l'UE, l'ONU et l'OSCE, permettant d'aborder notamment les modalités de sécurité et de stabilité dans la région et la situation des réfugiés et des déplacés internes, et d'une enquête internationale indépendante sur les origines et le déroulement du conflit ont constitué des étapes majeures en vue de **préparer la paix pour l'avenir**. Dans le même temps, la présidence a fait ses meilleurs efforts pour **renforcer les relations UE – Géorgie**. Au-delà de l'effort financier important consenti par l'UE à l'occasion de la conférence des donateurs (4,5 Mds\$ au total, dont 640 M\$ de la Commission et 144 M\$ des Etats membres), la Présidence française a également pu annoncer, lors du Conseil de coopération UE – Géorgie du 9 décembre, le lancement prochain des négociations de facilitation de visas et de réadmission UE – Géorgie et prendre bonne note de l'engagement des travaux préparatoires en vue de la mise en place éventuelle d'une zone de libre échange complète et approfondie.

Les Conseils de coopération UE – **Arménie** et UE - **Azerbaïdjan** (9 décembre) ont également permis d'évaluer l'impact de la crise en Géorgie dans le Caucase du Sud et d'appeler au renforcement des relations avec l'UE, dès lors que la mise en œuvre des plans d'action voisinage serait approfondie.

L'engagement renforcé de l'UE dans la région a également contribué à des développements importants dans les **relations bilatérales** avec chacun de ces pays, en particulier avec **l'Ukraine** : le sommet qui s'est tenu à Paris, le 9 septembre, a ainsi constitué une échéance

majeure, avec notamment la perspective de conclure, si possible d'ici fin 2009, un **accord d'association**, qui laisse ouverte la possibilité de développements ultérieurs dans la relation entre l'UE et l'Ukraine. Avec la **Moldavie**, la perspective a été ouverte de négocier prochainement un nouvel accord ambitieux avec ce pays. Avec la **Biélorussie**, au lendemain de la libération de tous les prisonniers politiques et des élections législatives du 28 septembre, le Conseil du 13 octobre a décidé d'un allègement partiel des sanctions et appelé de ses vœux un réengagement progressif avec Minsk, ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre des mesures prévues par la politique européenne de voisinage.

Dans ce prolongement, le Conseil européen des 11 et 12 décembre a demandé au Conseil d'examiner les propositions présentées par la Commission dans sa communication du 3 décembre 2008 sur le **partenariat oriental** et de lui faire rapport lors de sa session de mars 2009, en vue de l'approbation de cette initiative par l'UE et de son lancement lors d'un **sommet avec les pays partenaires** organisé par la future présidence tchèque au **printemps 2009**.

Cet engagement fort en Géorgie et les efforts importants en faveur du renforcement des relations entre l'UE et ses voisins orientaux n'ont pas empêché la présidence française de maintenir ouverte la voie du dialogue et de la coopération avec la **Russie**, assortie toutefois de précautions accrues quant au respect par Moscou de ses engagements. Le sommet de Nice du 14 novembre a permis de poursuivre l'évaluation des relations, d'obtenir quelques signes concrets de réengagement de la Russie, tant sur les sujets économiques, commerciaux, qu'en matière de politique étrangère et d'annoncer la **poursuite des négociations sur le futur accord**.

Le renforcement de la **dimension septentrionale** s'est concrétisé par la tenue en octobre à Saint-Pétersbourg de la réunion ministérielle de la dimension septentrionale, ainsi que par des discussions sur l'Arctique, notamment à l'occasion de l'adoption d'une communication de la Commission sur ce sujet, saluée par Conseil européen des 11-12 décembre.

Dans la ligne de la stratégie de l'UE pour l'**Asie centrale** adoptée par le Conseil européen de juin 2007, la tenue à Paris, le 18 septembre, du premier forum avec l'Asie centrale a permis de mettre un accent particulier sur les enjeux de sécurité et le traitement des différentes menaces susceptibles d'affecter la stabilité régionale (défis politico-sécuritaires, questions de trafics, menaces énergétiques et environnementales). Ce Forum a été suivi de plusieurs prolongements dans les domaines de la drogue, de la gestion des frontières, de l'Etat de droit...

➤ **Politique de développement**

Dans un contexte international marqué par les crises, la présidence française s'est attachée à prendre en compte les besoins immédiats des pays en développement tout en œuvrant à une action plus structurante aux plans tant communautaire qu'international : garantir et pérenniser les moyens dévolus au développement, mieux articuler les politiques, renforcer les partenariats.

La **sécurité alimentaire** a été le fil rouge de l'action menée. L'Union européenne a apporté, en un temps record, une réponse concrète aux besoins des pays en développement en adoptant une **facilité alimentaire d'un milliard d'euros**. Elle s'est également investie dans une action de plus long terme, en accordant une attention particulière au traitement spécifique des produits vivriers dans le cadre des négociations des accords de partenariat économique ainsi qu'aux capacités productives et à la compétitivité des secteurs agricoles et agroalimentaires des pays concernés dans la mise en place des mesures d'accompagnement ; les investissements nécessaires au soutien de l'agriculture subsaharienne ont d'ores et déjà fait l'objet d'une première identification pour ce faire.

S'agissant de la crise financière, la présidence a œuvré pour faire prendre en compte les préoccupations des pays en développement dans la déclaration du G20 adoptée à

Washington le 15 novembre. La **conférence de Doha** sur le financement du développement s'est inscrite dans cette dynamique de recherche de solutions internationales à la crise systémique. Grâce à une coordination exigeante et des lignes directrices détaillées, l'Union européenne, premier bailleur mondial d'aide publique au développement, a pu réellement peser dans les négociations et faciliter un consensus international renouvelé et renforcé en faveur du financement du développement. L'objectif de 0,7% a été réaffirmé et le principe d'élaboration de calendriers reconnu. L'engagement international sur un recours accru à des sources de financement innovantes a également été confirmé. Le principe d'une conférence internationale pour évaluer l'impact de la crise financière sur les pays en développement et les associer à la réforme du système financier international a été retenu. Au plan international, l'Union européenne a encouragé une réponse mieux coordonnée à la crise alimentaire, notamment pour la mise en place d'un partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

L'Union européenne a su également jouer un rôle de premier plan lors du troisième forum de haut niveau d'Accra consacré à l'efficacité de l'aide. Le Programme d'action d'Accra devrait donner une nouvelle impulsion aux efforts en matière d'efficacité de l'aide.

Au plan sectoriel, la présidence a lancé une initiative de renforcement des systèmes de santé sous le double angle de la lutte contre la pénurie des personnels de santé et de la couverture maladie dans les pays en développement. Une charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale a été élaborée. En matière de sécurité et de développement un plan d'action est en cours d'élaboration.

Enfin, la présidence s'est attachée à renforcer les partenariats : ainsi en matière de changement climatique, l'Union européenne s'est engagée à mieux tenir compte des besoins spécifiques du continent africain. Elle a cosigné pour ce faire une déclaration commune avec l'Union africaine présentée conjointement à la conférence de Poznań. En matière de migration, un programme d'actions dynamiques a été arrêté conjointement pour optimiser l'impact des migrations sur le développement.

➤ ***Intégrer les pays partenaires dans l'économie mondiale***

Les accords de partenariat économique (APE) régionaux visent à stimuler la croissance économique et le développement des pays de la zone Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) en renforçant l'intégration régionale, favorisant leur insertion dans l'économie mondiale grâce à une ouverture progressive et asymétrique de leurs marchés et en les accompagnant financièrement dans ces mutations. La présidence française a ainsi pu réunir les conditions d'une **signature du premier APE régional complet avec le Cariforum** le 15 octobre 2008 à la Barbade et de **l'accord d'étape en vue d'un APE avec la Côte-d'Ivoire** (26 novembre).

Pour les autres régions, la présidence soutenu la progression des **négociations d'APE régionaux complets**, tant sur le volet commercial que sur la définition des mesures d'accompagnement. Prenant en compte les préoccupations des pays ACP, le Conseil affaires générales-relations extérieures des 10 et 11 novembre 2008 a clairement réaffirmé les principes qui doivent guider la partie européenne : soutien à l'intégration régionale, utilisation des flexibilités offertes par le droit de l'OMC et traitement spécifique des produits vivriers. Le renforcement du dialogue direct entre pays ACP et Etats membres, ainsi qu'un calendrier de finalisation des mesures d'accompagnement devraient permettre des avancées décisives dans les prochains mois. Cinq programmes indicatifs régionaux, principaux supports financiers des mesures d'accompagnement, ont été signés en novembre.

Enfin, la présidence s'est attachée à faire progresser les procédures de signature et de notification à l'OMC des accords intérimaires paraphés en 2007, afin d'éviter la perturbation des échanges commerciaux avec ces pays, qui devraient être achevées en 2009 sous les présidences tchèque et suédoise.

4.3. Construire de nouveaux partenariats avec les différents acteurs de la scène internationale

➤ **Afrique**

La présidence française a organisé, le 25 juillet 2008 à Bordeaux, le **premier sommet Union européenne - Afrique du Sud**, conformément aux dispositions du Partenariat stratégique adopté entre l'UE et l'Afrique du Sud en mai 2007. Les discussions ont confirmé le rôle important joué par l'Afrique du Sud sur les sujets relatifs à la sécurité régionale et dans le monde sur les sujets d'intérêt commun (environnement et changement climatique, migration, sécurité alimentaire).

Le **dialogue politique** avec nos partenaires africains a été intense durant le semestre de présidence française. Plusieurs troïkas ministérielles ont été organisées avec les organisations sous-régionales africaines (CEDEAO en octobre, SADC et, pour la première fois, CEEAC en novembre) ainsi qu'avec l'Union africaine (UA), le 16 septembre puis les 20-21 novembre à Addis-Abeba.

La troïka d'Addis-Abeba, élargie aux ministres de la défense, a été l'occasion d'un premier **bilan de la mise en œuvre du partenariat stratégique Afrique – Union européenne** de Lisbonne, un an après son adoption. Le semestre de présidence française a vu la constitution des équipes européennes de mise en œuvre des huit partenariats (Paix et sécurité – Gouvernance démocratique et Droits de l'Homme – Commerce/Intégration régionale/Infrastructures – Objectifs du Millénaire pour le développement – Energie – Changement climatique – Migrations/Mobilité/Emploi – Science/Société de l'information/Espace) et l'organisation de leurs premières réunions. Le lancement de l'exercice de préparation et de certification de la Force Africaine en Attente Amani Africa / Eurorecamp, a constitué un temps fort de la mise en œuvre du partenariat paix et sécurité.

Par ailleurs, la France a organisé le 25 novembre à Paris la **deuxième conférence euro-africaine sur la migration et le développement**.

➤ **Asie**

Le **Sommet UE- Inde**, qui s'est tenu à Marseille le 29 septembre 2008, a contribué au renforcement du partenariat stratégique lancé en 2004 : approfondissement de la coopération sur le climat et l'énergie ; adoption d'un nouveau plan d'action conjoint étendu à la sécurité, au développement durable, à la recherche et aux nouvelles technologies, à l'éducation et à la culture ; impulsion donnée aux négociations sur un accord de libre échange global, ambitieux et équilibré couvrant les biens et les services, en vue de leur conclusion en 2009 ; signature d'un accord aérien horizontal.

Lors du **Sommet de l'ASEM** qui s'est tenu à Pékin les 24 et 25 octobre 2008, les chefs d'État et de gouvernement ont concentré leurs discussions sur les moyens de répondre à la crise financière internationale. Les dirigeants européens et asiatiques se sont également engagés à coopérer avec détermination afin de promouvoir le développement durable dans ses trois composantes (économique, sociale et environnementale). Dans le domaine du changement climatique, ils ont marqué leur volonté de parvenir à un accord ambitieux, efficace et global à Copenhague tout en considérant le scénario le plus ambitieux du quatrième rapport du GIEC.

Malgré le report du sommet prévu à Lyon, plusieurs résultats ont été enregistrés en vue du renforcement des **relations Union européenne - Chine**. Dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, un plan d'action pour la période 2008-2009 a été finalisé lors de la réunion du mécanisme UE-Chine sur le climat qui s'est tenue, le 18 août 2008, à Paris. Un plan d'action douanier sur la propriété intellectuelle a également été finalisé. Il permettra de renforcer les échanges de données entre autorités douanières chinoises et européennes travaillant dans certains ports et aéroports, d'organiser des actions de formation et

d'envisager des actions d'appui institutionnel. Le dialogue sur les droits de l'homme s'est tenu à Pékin.

Un nouveau cadre de **partenariat Union européenne - Australie** a été adopté lors de la Ministérielle qui s'est tenue en format troïka, à Paris, le 30 octobre 2008.

La première réunion Ministérielle entre **l'Union européenne et le Forum des Iles du Pacifique**, qui s'est tenue à Bruxelles, le 16 septembre 2008, a permis d'évoquer les questions relatives à la gouvernance et la sécurité régionale, les relations commerciales, la coopération au développement et les grands défis mondiaux (climat, énergie, objectifs du millénaire pour le développement).

Les conclusions du Conseil du 8 décembre sur le Pakistan ont permis de concrétiser un renforcement des relations entre l'UE et le Pakistan. La présidence tchèque pourrait organiser le 1^{er} sommet UE – Pakistan au cours du premier semestre 2009. Par ailleurs, les négociations de libre-échange entre l'UE et la Corée, l'Inde et les pays de l'ANASE ont progressé. Très avancées pour la Corée, les négociations pourraient se conclure en 2009.

➤ **Relations transatlantiques**

Le sommet de Québec, le 17 octobre a constitué une étape cruciale dans le renforcement du **partenariat économique entre l'Union européenne et le Canada** : un accord économique approfondi, inédit, a été annoncé et les travaux permettant de définir son périmètre exact ont été lancés quelques jours après le sommet. Les négociations formelles devraient débiter à l'issue du prochain sommet, prévu au printemps 2009 à Prague, sous présidence tchèque. Par ailleurs, les négociations de l'accord de services aériens ont été conclues le 30 novembre. Cet accord permet l'ouverture réciproque progressive des marchés européen et canadien ainsi qu'une convergence réglementaire, notamment en matière de sécurité, de sûreté et de concurrence. Les deux parties doivent ensuite engager le processus d'approbation de l'accord, avant la signature, qui pourrait intervenir au sommet UE-Canada de Prague. Des perspectives concrètes de coopération en matière énergétique ont également été tracées et le sommet a été l'occasion de réaffirmer les liens très étroits qu'entretient l'UE avec le Canada dans la gestion de plusieurs crises, tant civiles que militaires (notamment en Afghanistan ou en Haïti).

S'agissant des **relations Union européenne - Etats-Unis**, la présidence française s'est attachée à tracer de nouvelles perspectives pour le partenariat transatlantique, dans la perspective de l'installation d'une nouvelle administration américaine. Ces réflexions, menées en commun avec l'ensemble des Etats membres, le Haut représentant et la Commission, s'articulent autour de quatre grands sujets : l'efficacité du multilatéralisme ; la situation au Proche et au Moyen-Orient ; celle en Afghanistan et au Pakistan et enfin la relation avec la Russie. Outre ces pistes importantes pour l'avenir des relations transatlantiques, une session du Conseil économique transatlantique s'est tenue le 12 décembre à Washington pour aborder plusieurs sujets liés à l'intégration économique entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Les méthodes de préparation et d'organisation du Conseil économique transatlantique ont été profondément revues afin d'en faire un instrument utile au dialogue économique transatlantique.

➤ **Amérique latine**

Le **second sommet UE - Brésil** (Rio, 22 décembre) a permis de définir les priorités du partenariat stratégique lancé en 2007, grâce à l'adoption d'un plan d'action conjoint qui comporte une série d'engagements concrets dans les domaines suivants : sécurité, développement durable, coopération régionale, recherche et nouvelles technologies, migrations, éducation et culture. Cette rencontre au plus haut niveau a également permis d'approfondir le dialogue avec le Brésil sur la situation économique et financière internationale et les négociations sur le climat.

Dans le prolongement de l'accord d'association UE-Mexique, la présidence française a posé les fondations d'un **Partenariat Stratégique entre l'Union Européenne et le Mexique** qui a fait l'objet de conclusions du Conseil le 13 octobre.

A l'occasion de la **réunion ministérielle de l'Union européenne avec Cuba à Paris**, le 16 octobre 2008, l'Union européenne a formellement renoué le dialogue politique avec Cuba, qui avait fait l'objet d'une décision de principe en juin 2008.

Enfin, la présidence française a veillé à consolider les bases d'une action commune avec les **pays d'Amérique latine et des Caraïbes** dans la ligne des orientations définies par le sommet de Lima (cohésion sociale et développement durable) et a engagé une réflexion sur l'organisation de ces sommets réguliers dans la perspective de la prochaine rencontre prévue en Espagne en 2010. Elle a poursuivi les négociations de l'accord d'association avec l'Amérique Centrale et a œuvré au maintien du dialogue avec la Communauté andine et le Mercosur afin de relancer les négociations.

➤ **Golfe**

La présidence française a donné une forte impulsion politique aux négociations sur un **accord de libre-échange avec le Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe** (CCEAG), qui ont atteint un stade très avancé et les questions en suspens ont été fortement réduites (clause droits de l'homme et taxes à l'export).

Les négociations sur un accord de commerce et de coopération avec l'Irak ont bien progressé.

➤ **AELE**

Outre l'adoption de conclusions du Conseil sur l'état de la relation entre l'UE et chacun des pays de l'EEE/AELE, la présidence française a fait progresser plusieurs dossiers dont celui relatif au projet d'accord de lutte contre la fraude avec le Liechtenstein et la négociation de la future contribution financière des Etats EEE/AELE à la politique de cohésion qui doit aboutir en 2009. Le Conseil JAI du 28 novembre 2008 a par ailleurs approuvé l'**entrée de la Suisse dans l'espace Schengen** (fin des contrôles aux frontières terrestres à compter du 12 décembre 2008, levée des contrôles aéroportuaires prévue pour le 29 mars 2009, sous réserve des résultats de l'évaluation complémentaire des frontières aériennes qui se tiendra en février 2009).

4.4. Promouvoir les droits de l'Homme et l'Etat de droit

A l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme le 10 décembre, la présidence française entendait mettre l'accent sur la nécessité de poursuivre les efforts de l'Union européenne en faveur de la promotion des droits de l'homme et de leur universalité, notamment au sein des Nations Unies et des autres instances internationales.

La présidence française a fait adopter par le Conseil, dans le cadre de la PESC, des « lignes directrices sur les **violences à l'encontre** des femmes et la lutte contre toutes les formes de discriminations à leur égard ». Elle est également à l'origine d'un projet de déclaration transrégionale appelant à une **dépénalisation universelle de l'homosexualité**, qui a été présentée le 18 décembre dernier à l'Assemblée générale des Nations Unie.

La présidence française est en outre restée mobilisée **sur la lutte contre le fléau des enfants soldats et la peine de mort**. Elle a aussi tenu la **première réunion des dialogues sur les droits de l'homme** entre l'UE et trois pays d'Asie centrale (*i.e* Turkménistan, Kirghizstan, Kazakhstan) et a décidé de créer des dialogues sur les droits de l'homme avec le Brésil, le Mexique, le Chili, l'Argentine et la Colombie, lesquels devraient se tenir au début de l'année prochaine.

La présidence française est intervenue à de multiples reprises pour dénoncer, et autant que faire se peut, tenter d'y remédier, **les violations des droits de l'homme partout à travers le monde**, que ce soit en Iran ou en Birmanie, mais aussi aux Etats-Unis et au Japon. Au total, ce sont près de 75 interventions (déclarations et démarches) sur des cas individuels qui ont été menées par l'Union européenne et qui ont, dans plusieurs cas, d'ores et déjà débouché sur des résultats tangibles (*cf.* suspension de l'exécution de Troy Davis aux Etats-Unis).

ANNEXE I : LA PRESIDENCE FRANÇAISE EN CHIFFRES

Un budget maîtrisé : avec 190 millions d'euros prévus d'autorisations d'engagements votés par le Parlement, le budget de la présidence française se situait dans la moyenne des budgets adoptés par les dernières présidences comparables. Le souci de maîtrise des dépenses publiques et une gestion collective efficace auront conduit à réaliser près de 30 millions d'économies par rapport au budget initial.

Des événements qui ont permis de couvrir l'ensemble du territoire français : les quelque 550 événements organisés par la présidence française - au-delà des réunions institutionnelles à Bruxelles et Luxembourg - se seront déroulés dans 56 départements français, y compris d'Outre mer. La présidence aura ainsi pu être accessible à un public diversifié, ne se limitant pas à la seule capitale.

Une forte mobilisation politique vis-à-vis du Parlement européen : après la rencontre du Premier ministre, à Strasbourg en février, avec le Président du Parlement européen et les présidents des trois grands groupes politiques, une série d'entretiens individuels entre du Président de la République avec les présidents des groupes politiques au cours du mois d'avril à l'Élysée ont permis de préparer l'accueil à Paris de la Conférence des Présidents les 25 et 26 juin reçue notamment par le Président de la République et le Premier ministre. 11 commissions du Parlement européen ont été reçues en France, pour la plupart en amont du deuxième semestre, avec à chaque fois des rencontres de niveau ministériel. Pendant la présidence, à l'instar du Président de la République qui est intervenu trois fois en session plénière à Strasbourg et a reçu les présidents de groupes politiques à deux reprises à l'Élysée (le 8 septembre, pour leur rendre compte du Conseil européen du 1^{er} septembre consacré à la Géorgie et le 9 décembre pour les entretenir du Conseil européen de décembre), les ministres se sont particulièrement mobilisés : on compte 110 déplacements ministériels au Parlement européen au cours du semestre de présidence (près de 160 sur l'année), 65 interventions en plénière et près de 40 auditions en commissions.

Une présidence marquée par l'absence d'incident dans le domaine de la sécurité : ce résultat a pu être atteint grâce à la mobilisation de tous, en premier lieu des préfets, et grâce à l'utilisation d'un logiciel d'accréditation qui a permis de gérer efficacement près de 90 000 inscriptions, des délégations aux fournisseurs en passant par les médias.

Une présidence attachée au multilinguisme : très intense en réunions, la présidence française a bénéficié d'une mobilisation sans précédent du service commun d'interprétation – conférences des institutions européennes (le SCIC) qui s'est impliqué sur près d'une centaine de réunions et conférences ministérielles. La très grande diversité d'utilisation des langues s'est traduite à la fois par l'augmentation de l'utilisation de certaines langues, comme le tchèque par exemple, mais aussi par des configurations inédites, comme pour le sommet de l'Union pour la Méditerranée le 13 juillet (29 langues actives et 29 langues passives).

Une valorisation du savoir faire français : les produits promotionnels, conçus par le designer Philippe Starck, ont été diffusés aux publics traditionnellement servis (délégués, journalistes...). De la même façon, les 140 véhicules mis à disposition par les constructeurs Renault et Peugeot-Citroën ont, pendant ces six mois, permis de couvrir utilement une quarantaine de manifestations d'importance.

Un site internet réactif et multilingue : proposé le plus souvent en six langues (allemand, anglais, italien, français, espagnol et polonais) mais aussi parfois en 23 langues, avec près d'un million de visiteurs en six mois, le site internet www.ue2008.fr a été le principal vecteur d'information de la présidence. Conçu sur le principe d'une agence de presse et intégrant des services de pointe (web TV, carte interactive), il a permis aux journalistes, aux délégués et au grand public d'avoir un accès efficace et rapide et global à l'ensemble de l'actualité de la présidence française.

ANNEXE II : CALENDRIER DE LA PRESIDENCE FRANÇAISE

		JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
Lun				1 Conseil européen extraordinaire (Bruxelles) Informelle Transports (La Rochelle) Plénière PE (Bruxelles)
Mar	1	Séminaire Gouvernement français / Commission (Paris) Cops		2 Informelle Transports (La Rochelle) Plénière PE (Bruxelles) Cops
Mer	2	Euromed commerce (Marseille) Coreper I Coreper II		3 Plénière PE (Bruxelles) Coreper I Coreper II Cops
Jeu	3	Informelle Environnement / Energie (Saint-Cloud) Informelle Environnement / Energie (Saint-Cloud)		4 Plénière PE (Bruxelles)
Ven	4	Coreper I Cops	1	5 Gymnich (Avignon)
Sam	5	Informelle Environnement / Energie (Saint-Cloud)	2	6 Gymnich (Avignon)
Dim	6		3	7
Lun	7	Plénière PE (Strasbourg) Informelle JAI (Cannes) Eurogroupe	4	8 Informelle Santé (Angers)
Mar	8	Plénière PE (Strasbourg) Informelle JAI (Cannes) Conseil ECOFIN Cops	5	9 Informelle Santé (Angers) Sommet UE - Ukraine (Paris) Cops
Mer	9	Plénière PE (Strasbourg) Coreper I Coreper II	6	10 Coreper I Coreper II Cops
Jeu	10	Intervention du Président de la République au PE (Strasbourg) Plénière PE (Strasbourg) Informelle EPSSCO (Chantilly) Informelle EPSSCO (Chantilly)	7	11 Coreper II
Ven	11	Coreper I Cops	8	12 Informelle Eurogroupe - ECOFIN (Nice) Coreper I
Sam	12	Réunion informelle Affaires européennes (Brest, Roscoff)	9	13 Informelle ECOFIN (Nice)
Dim	13	Sommet de Paris pour la Méditerranée	10	14 Dîner ministres du commerce extérieur
Lun	14	<i>PM : Fête nationale française</i>	11	15 CAGRE Cops
Mar	15	Conseil Agriculture et Pêche Cops	12	16 CAGRE Cops
Mer	16	Coreper I Coreper II Cops	13 CAGRE exceptionnel (Bruxelles)	17 Coreper I Coreper II
Jeu	17	Informelle Compétitivité (Versailles / Jouy-en-Josas) Conseil ECOFIN Budget Coreper I	14	18 Réunion informelle Famille (Paris)
Ven	18	CAGRE exceptionnel (Bruxelles) Informelle Compétitivité (Versailles / Jouy-en-Josas)	15 Assomption	19 Coreper I Cops
Sam	19		16	20
Dim	20		17	21 Informelle Agriculture (Annecy)
Lun	21	<i>Fête nationale belge</i> CAGRE exceptionnel (Genève) Informelle Culture - audiovisuel (Versailles) Réunion informelle Espace (Kourou)	18	22 Plénière PE (Bruxelles) Informelle Agriculture (Annecy)
Mar	22	CAGRE (Bruxelles et Genève) Informelle Culture - audiovisuel (Versailles) Réunion informelle Espace (Kourou) Cops	19	23 Plénière PE (Bruxelles) Informelle Agriculture (Annecy) Coreper I Cops
Mer	23	CAGRE (Bruxelles et Genève) Coreper I Coreper II Cops	20	24 Plénière PE (Bruxelles) Coreper I Coreper II
Jeu	24	Conseil JAI	21	25 Plénière PE (Bruxelles) Conseil JAI Conseil compétitivité
Ven	25	Conseil JAI Sommet UE - Afrique du Sud (Bordeaux) Coreper I	22	26 Conseil Compétitivité (+Espace) Cops
Sam	26		23	27
Dim	27		24	28
Lun	28		25	29 Réunion informelle développement (Bordeaux) Conseil Agriculture et Pêche Sommet UE - Inde (Marseille) Cops (CME 08)
Mar	29	Coreper II Cops	26	30 Réunion informelle développement (Bordeaux) Conseil Agriculture et Pêche Cops Cops+5 (CME 08)
Mer	30		27	
Jeu	31		28 Coreper II	
Ven			29 Cops	
Sam			30	
Dim			31	

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Lun			1 Conseil compétitivité Eurogroupe
Mar			2 Conseil compétitivité Conseil ECOFIN Cops
Mer	1 Informelle Défense (Deauville) Coreper I Coreper II		3 Mini plénière PE (Bruxelles) Coreper I Coreper II Cops
Jeu	2 Conseil EPSSCO (Luxembourg) Informelle Défense (Deauville) COPS (CME 08)		4 Mini plénière PE (Bruxelles) Conseil Environnement Coreper I Coreper II
Ven	3 Coreper I		5 Coreper I Coreper II
Sam	4	1 Toussaint	6
Dim	5	2 Défunts	7
Lun	6 Eurogroupe (Luxembourg) COPS (CME 08)	3 Eurogroupe Réunion informelle Affaires étrangères (Marseille) Euromed Affaires étrangères (Marseille) Conférence ministérielle Intégration (Vichy)	8 Conseil TTE (énergie) CAGRE Coreper I Comité de conciliation Cops
Mar	7 Conseil ECOFIN et Euromed ECOFIN et FEMIP (Luxembourg) Coreper I Cops	4 Conseil ECOFIN Conférence ministérielle Intégration (Vichy) Euromed Affaires étrangères (Marseille) Cops	9 Conseil TTE (transports) CAGRE Cops
Mer	8 Mini plénière PE (Bruxelles) Coreper I Cops	5 Coreper I Coreper II Cops	10 Coreper I
Jeu	9 Mini plénière PE (Bruxelles) Conseil TTE transports (Luxembourg) Coreper II	6 Euromed Industrie (Nice) Coreper II	11 Conseil européen (Bruxelles)
Ven	10 Conseil TTE énergie (Luxembourg) Cops (CME 08)	7 Réunion informelle des Chefs d'Etat et de gouvernement (Bruxelles) Coreper I Cops	12 Conseil européen (Bruxelles) Coreper I
Sam	11	8	13 Coreper I
Dim	12 Sommet de l'Eurogroupe (Paris)	9 Euromed Emploi (Maroc)	14
Lun	13 CAGRE (Luxembourg) Cops	10 CAGRE (+ Défense) Cops Euromed Emploi (Maroc)	15 Plénière PE (Strasbourg) Coreper I
Mar	14 Coreper I Cops	11 <i>PM : Férié en France</i> CAGRE (+ Développement) Coreper I Cops	16 Intervention du Président de la République au PE (Strasbourg) Plénière PE (Strasbourg) Conseil EPSSCO Cops
Mer	15 Conseil européen (Bruxelles)	12 Coreper I Coreper II	17 Plénière PE (Strasbourg) Conseil Agriculture et Pêche Conseil EPSSCO Coreper II
Jeu	16 Conseil européen (Bruxelles) Réunion informelle Pauvreté et Exclusion (Marseille)	13	18 Informelle ECOFIN (Paris) Plénière PE (Strasbourg) Conseil Agriculture et Pêche Coreper I Coreper II
Ven	17 Sommet UE - Canada (Montréal) Coreper I Coreper II Cops	14 Réunion informelle Egalité femmes/hommes (Lille) Sommet UE - Russie (Nice) Coreper I Cops	19 Conseil Agriculture et Pêche Coreper I Cops
Sam	18	15	20
Dim	19	16 Euromed santé (Egypte)	21
Lun	20 Plénière PE (Strasbourg) Conseil Environnement (Luxembourg)	17 Plénière PE (Strasbourg) Euromed santé (Egypte) Coreper I	22 Sommet UE - Brésil (Brésil) Euromed eau (Jordanie)
Mar	21 Intervention du Président de la République au PE (Strasbourg) Plénière PE (Strasbourg) Cops	18 Conseil Agriculture et Pêche Plénière PE (Strasbourg) Cops	23 Coreper II Cops
Mer	22 Plénière PE (Strasbourg) Coreper I Coreper II	19 Conseil Agriculture et Pêche Plénière PE (Strasbourg) Coreper I Coreper II	24
Jeu	23 Plénière PE (Strasbourg)	20 Plénière PE (Strasbourg) Conseil EJC	25 Noël
Ven	24 Conseil JAI (Luxembourg) Sommet ASEM (Pékin) Coreper I Cops	21 Conseil ECOFIN Budget Conseil EJC Coreper I Cops	26
Sam	25 Sommet ASEM (Pékin)	22	27
Dim	26	23	28
Lun	27 Conseil Agriculture et Pêche (Luxembourg)	24 Réunion informelle Logement, Développement urbain, Aménagement du territoire et politique de cohésion (Marseille) Coreper I	29
Mar	28 Conseil Agriculture et Pêche (Luxembourg) Cops	25 Informelle Education (Bordeaux) Réunion informelle Logement, Développement urbain, Aménagement du territoire et politique de cohésion (Marseille) Conférence de Paris sur les migrations et le développement Coreper I Cops	30 Réunion informelle Affaires étrangères (Paris)
Mer	29 Coreper I Coreper II	26 Informelle Education (Bordeaux) Réunion informelle Logement, Développement urbain, Aménagement du territoire et politique de cohésion (Marseille) Coreper I Coreper II	31
Jeu	30	27 Conseil JAI Conseil TTE (télécoms) Réunion informelle Sport (Biarritz)	
Ven	31 Coreper I	28 Conseil JAI Conseil Agriculture et Pêche Réunion informelle Sport (Biarritz) Coreper I Cops	
Sam		29	
Dim		30	